|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  PNUD_Logo-Bleu-Tagline-Bleu |

**DOCUMENT DE PROJET**

**Appui au financement adapté à l’agriculture familiale (AgriFinance-Burkina)**

**Aout 2014**

**Page de couverture**

***Pays***  *:**République du Burkina Faso*

***Intitulé du programme*** *: Programme d’appui au financement adapté à l’agriculture familiale (AgriFinance)*

***Effet(s) du programme*** : En 2018, vingt mille (20 000) exploitants agricoles familiaux[[1]](#footnote-1) améliorent qualitativement et quantitativement leurs activités et contribuent à l’élévation de la sécurité alimentaire nationale, grâce à un accès à des services financiers et non financiers adaptés à leurs besoins

Durée du programme: 4 ANS

Dates prévues pour le commencement et la fin: Juillet 2014- Juin 2018

Option(s) de gestion des fonds: Gestion Parallèle

Modalités d’exécution : NIM

Partenaire Nationale de Mise en œuvre : Secrétariat Permanent pour la Promotion de la Microfinance

Parties responsables : UNCDF et ONG

Budget estimatif total: 7 300 000 USD

Dont:

1. Budget financé: 7 300 000 USD

2. Budget non financé: 0

Sources du budget financé:

PNUD 1 250 000 USD

UNCDF 500 000 USD

Coopération Suisse (CSA avec CDF) 2 300 000 USD

Banques commerciales (parallèle) 3 000 000 USD

Gouvernement (contribution en nature) 250 000 USD

|  |  |
| --- | --- |
| **Organismes des Nations Unies** | **Autorités de coordination nationales**  |
| *Nom du représentant : Pascal KARORERO**Signature :**Nom de l’organisme : PNUD**Date et Sceau :* | *Nom : Lucien Marie Noël BEMBAMBA**Signature**Nom de l’institution : Ministère de l’Economie et des Finances**Date et Sceau* |
| *Nom du représentant : Judith KARL**Signature :**Nom de l’organisme : UNCDF**Date et Sceau :* |  |

Sommaire

[1. Résumé analytique 4](#_Toc395526783)

[2. Analyse de la situation 5](#_Toc395526784)

[3. Stratégies, y compris les leçons apprises et le programme conjoint proposé 9](#_Toc395526785)

[4. Cadre de résultats 17](#_Toc395526786)

[5. Dispositifs de gestion et de coordination 24](#_Toc395526787)

[6. Dispositif de gestion des fonds 26](#_Toc395526788)

[7. Suivi, évaluation et établissement de rapports 26](#_Toc395526789)

[8. Contexte ou fondement juridique/légal des relations 31](#_Toc395526790)

[9. Plans de travail et budgets 32](#_Toc395526791)

[Annexes 34](#_Toc395526792)

**Aperçu détaillé du document de projet conjoint**

# Résumé analytique

Le Gouvernement burkinabè a adopté pour la période 2011-2015, la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) dont la 3ème orientation de l’axe stratégique 1 vise à : "promouvoir une croissance pro-pauvre, en identifiant et en mettant en œuvre des actions ayant un impact significatif sur la réduction de la pauvreté par la création d'emplois et la formulation de politiques volontaristes d’accroissement des revenus pour les pauvres. Ces actions toucheront notamment, le secteur agricole, le secteur des infrastructures et le secteur de l’artisanat, domaines de concentration par excellence des populations pauvres et des personnes vulnérables". En 2007, le Gouvernement burkinabè a signé un Programme de Renforcement du Secteur de la Microfinance (PRESEM) avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et UN Capital Development Fund (UNCDF) pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Microfinance (SNMF 2006-2010). Le PRESEM a été mis en œuvre sur la période 2007-2011. L’évaluation finale indépendante du PRESEM a abouti à la conclusion que “le Programme a été, dans sa mise en œuvre, pertinent, efficace et efficient”. Le PRESEM a contribué à l’amélioration de la connaissance des textes de loi et Instructions relatives au nouveau cadre règlementaire, et à leur adoption par les IMF, en en assurant la diffusion la plus large auprès des IMF. Les objectifs de portée ont été dépassés avec un ciblage efficace d’une population rurale habituellement exclue des services financiers. En plus de l’extension géographique, le ciblage a permis de toucher des segments particuliers de clients : i) les femmes membres de Caisses Villageoises qui pratiquent des activités génératrices de revenus, mais ne disposent pas de garanties financières et recourent à la caution solidaire pour accéder au crédit ; ii) les femmes rurales économiquement émergentes et qui sont organisées au sein des Associations de Crédit Intermédiaires ; iii) et dans une moindre mesure des jeunes (notamment des artisans dans les centres semi urbains).

Le présent Programme pour appuyer le financement adapté à l’agriculture familiale (AgriFinance) donc est bâti sur les acquis du PRESEM, adapté à la réalité et aux stratégies actuelles du Gouvernement, notamment celles favorisant la sécurité alimentaire. Il s’inscrit aussi dans le recentrage des activités de la finance inclusive comme un instrument de réponses aux besoins socioéconomiques des populations, par une combinaison de services financiers et non financiers. Le présent Programme va couvrir progressivement l’ensemble du territoire national, mais avec un focus au départ sur trois régions : Est, Nord, Boucle du Mouhoun[[2]](#footnote-2). AgriFinance sera focalisé sur le financement des chaines de valeur de l’exploitation familiale (cultures vivrières, petits élevage, transformation des produits alimentaires, chasse, pêche, commercialisation directe, etc.) avec un intérêt particulier pour les filières riz, maraichères et le petit élevage[[3]](#footnote-3). Le programme s’inscrit prioritairement dans l’Orientation Stratégique N°3 de la SNMF 2012-2016 à savoir " Amélioration en volume et en qualité de l’offre des produits et services financiers aux populations". Il ambitionne d’abord et avant tout, de contribuer à la réalisation des mesures spécifiques liées à cette orientation stratégique à savoir : i) le développement et la diversification de nouveaux produits ; ii) la mise en place d’outils et de mécanismes favorisant le financement des SFD; iii) l’appui aux SFD pour la couverture géographique du territoire national; iv) la mise en place de mécanismes d’accompagnement des SFD dans le cadre de l’offre de services non financiers. Les résultats suivants sont attendus à la fin du Programme:

1. Quatre (04) institutions de microfinance offrent des services financiers adaptés à 20 000[[4]](#footnote-4) exploitants familiaux (dont 10000 femmes et 5 000 jeunes) ;
2. Huit (08) prestataires locaux[[5]](#footnote-5) fournissent des services techniques et d’accompagnement appropriés aux petits exploitants agricoles ainsi qu’aux IMF soutenant leur financement;
3. Vingt-cinq mille (25 000) exploitants familiaux (dont 12500 femmes et 6500 jeunes) ont renforcé leurs capacités de production (y compris stockage, transformation et commercialisation) et améliorent la gestion de leurs revenus;
4. Une Feuille de Route autour de l’inclusion financière pour supporter l’agriculture familiale est établie;
5. L’expérience d’adaptation des services financiers aux besoins de l’agriculture familiale par les IMF est capitalisée, documentée et diffusée.

D’une durée de 4 ans et un budget total de 7 300 000 USD, le Programme est conjointement financé par le PNUD (1 250 000 USD), UNCDF (500 000 USD), les banques commerciales (3 000 000 USD), la Coopération Suisse (2 300 000 USD)[[6]](#footnote-6) et une contribution en nature du Gouvernement (250 000 USD). Cet investissement permettra aux institutions financières d’injecter environ 48 millions USD de crédit et de mobiliser 8 millions USD d’épargne, présentant un effet de levier global de 10.

# Analyse de la situation

**Problématique du secteur agricole et de sécurité alimentaire au Burkina**

1. Au Burkina Faso, l'insécurité alimentaire touche près de 50 % des ménages, avec une tendance à la hausse dans les zones urbaines. Le Burkina Faso est un pays importateur net de produits alimentaires. L’agriculture du Burkina est encore dans une très large proportion "familiale"[[7]](#footnote-7), tributaire des aléas climatiques, faiblement mécanisée, de type extensif avec de faibles rendements. Les récentes crises sociopolitiques dans la sous-région ouest africaine ayant perturbé les bases productives et la baisse continue de la pluviométrie résultant des effets de changements climatiques ont également aggravé la pression sur la demande céréalière. Cette situation a induit une flambée des prix des denrées alimentaires aggravant ainsi la situation du Burkina en termes de sécurité alimentaire
2. L’élevage contribuerait fortement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux en permettant (i) à plus de la moitié d’entre eux de faire face à leur déficit alimentaire, (ii) d’accroître la couverture des besoins en énergie, en lipides et protéines des populations rurales et, ainsi, d’améliorer l’état nutritionnel des enfants et des adultes à travers l’augmentation de la consommation de produits d’élevage. L’élevage permettrait à plus de 42% des ménages ruraux d’assurer la couverture des soins de santé, et environ 16% des ménages ruraux ont recours à l’élevage pour les dépenses de scolarité des enfants. Enfin, l’élevage serait un levier d’emploi en milieu rural, car il permettrait aux ménages ruraux des zones les plus arides de réduire considérablement leur niveau de sous-emploi. Or cet élevage, essentiellement pratiquée de manière extensive, souffre également d'une faible productivité et d’un faible financement, notamment par le secteur privé.
3. Afin d'augmenter la valeur ajoutée dans l'agriculture, il y a donc un besoin :
4. d'intensifier les services techniques et le transfert technologique pour de nouveaux moyens de production, post-récolte et de technologies de transformation;
5. d'étudier comment réduire le coût élevé des facteurs de production (en particulier l'énergie), qui réduisent la compétitivité et renforcent l'utilisation non durable des ressources naturelles dans un environnement naturel déjà fragile ;
6. d’assurer un financement adéquat des besoins financiers et non financiers liés au cycle de production agricole afin d’en améliorer la productivité et le rendement.

**Problématique du financement agricole**

**Besoins de financement agricole**

**Besoins de financement des ménages agricoles**

1. Au Burkina Faso, il y a lieu de distinguer les besoins de financement des ménages agricoles, des entreprises agricoles et des jeunes agriculteurs.
2. Les besoins de financement de court terme des ménages-exploitations agricoles portent sur :
* le financement de la campagne agricole : intrants (semences, engrais, pesticides), main d’œuvre (préparation des sols, repiquage, sarclage, récolte), des terres prises en métayage ;

##### le financement de l’embouche (porc, ovin, caprin, bovin) ;

##### le financement du stockage ou la transformation de la production[[8]](#footnote-8) :

* Les fonds de roulement des activités non agricoles, quand il y en a
1. Quant aux besoins de financement agricoles de moyen terme (1 à 3 ans) et de long terme (>3ans) des ménages agricoles, ils portent sur :
* Financement de l’équipement : pour l’intensification de la production (culture attelée, motopompe, petite mécanisation…), la commercialisation de la production (moyens de transport) ou le stockage (bâtiments) ;
* Financement des infrastructures : magasins de stockage, puits, forages, aménagements hydro agricoles
* Financement des cultures pérennes nécessitant un investissement initial pour lesquels les premiers retours sur investissements ne sont espérés qu’après plusieurs années ;
* La (re)constitution de troupeaux, très critique dans les zones traditionnelles d’élevage dont l’appareil de production a été détruit par un choc climatique (sécheresses sahéliennes) ;
* l’accès à la terre et sa sécurisation ;
1. Les autres types de besoins de financement des ménages agricoles portent sur :
* le financement de la période de « soudure » ;
* Les besoins liés à la scolarisation des enfants et des obligations sociales (baptêmes, mariage, pèlerinage, redistribution…) ;
* L’accès à l’énergie domestique et pour les besoins de transformation des produits ;
* L’assurance-santé ;
* L’assurance pour faire face aux risques agricoles

**Besoins de financement des entreprises agricoles**

1. Les besoins de financement des entreprises agricoles varient suivant leur forme. L’entreprise agricole existe sous trois formes au Burkina :
* ***L’entreprise d’agrobusiness*** : Exploitations entrepreneuriales de grande taille (50- 100 ha), souvent mécanisées pour une production à grande échelle, leurs besoins de financement, hors de portée des institutions de microfinance, sont pris en charge par les banques ;
* ***Les grandes exploitations agricoles familiales***: Souvent productrices de coton, leurs importants besoins portent en général sur le financement long terme de l’équipement de mécanisation nécessaire pour valoriser les grandes surfaces ;
* ***Les entreprises agricoles d’élevage intensif***: Présentes en milieu péri urbain, leurs besoins de financement portent sur les fonds de roulement et les investissements.

**Besoins de financement des jeunes agriculteurs**

1. Au Burkina, la jeunesse (dont les moins de 30 ans représentent 60% de la population) constitue une problématique très importante. L'Etat a mis en place un certain nombre de fonds et d'outils gérés par le Ministère en charge de la jeunesse (FAIJ, FAFPA, FASI, FAPE) et opérationnalisés par les directions régionales du ministère pour procurer aux jeunes les moyens de débuter une activité économique viable. Mais, sous la triple influence de l’éclatement des grandes familles agricoles traditionnelles, de la difficulté pour les jeunes de trouver un emploi en milieu urbain et des dynamiques de modernisation de l’agriculture familiale, faisant de l’agriculture un métier et non plus un état, l’installation des jeunes agriculteurs devient un enjeu majeur à la fois pour le développement des agricultures familiales, mais aussi pour l’équilibre du monde rural et plus globalement de l’économie burkinabè confrontée à l’arrivée massive de cohortes de jeunes sur le marché du travail.
2. Les IMF ont déclaré que les jeunes étaient pour elles un sujet de préoccupation, certes, mais appréhendé globalement comme une composante des populations vulnérables ciblées par la microfinance. Peu de produits spécifiques ont été à ce jour défini pour les jeunes en cours d’installation, et a fortiori pour les jeunes agriculteurs. Ceux-ci cumulent le double handicap d’être à la fois agriculteurs et jeunes, deux catégories éminemment risquées que la microfinance peine pour l’instant à aborder.

**Offre de financement agricole**

**Offre de financement agricole par le secteur bancaire**

1. Cette offre prend soit la forme de refinancement des IMF, soit la forme d’intervention directe, notamment le crédit embouche, les banques n’ayant pas d’autres produits spécifiques ciblés sur les activités agricoles. Les clients pour le crédit-embouche sont quelques grands producteurs (ayant presque un profil d’agrobusiness) mais la majorité sont des petites exploitations. L’expérience de crédit embouche en milieu rural s’avère très positive pour les banques avec 99% de remboursement. Cependant, l’absence de garantie reste un frein important. Face à cela, le warrantage reste une alternative envisagée par les banques, mais à certaines conditions : bonne organisation des producteurs dans les régions d’intervention ; présence de débouchés pour la vente des produits agricoles stockés ; présence d’infrastructure/ magasins fiables.
2. L’intervention directe est subordonnée à la capacité de la banque à se décentraliser en milieu rural, mais le coût de la décentralisation et du suivi de crédit en milieu rural profond reste un frein important. De ce fait, les banques se replient sur le refinancement de la microfinance.[[9]](#footnote-9)

**Offre de financement agricole par les Fonds Nationaux de Financement**

1. Parmi la dizaine de Fonds Nationaux mis en place par le Gouvernement, seul le Fonds pour le développement de l’élevage (FODEL) se concentre effectivement sur le financement agricole. Il vise à « appuyer le développement de l’élevage au Burkina et plus spécifiquement à i) financer toute action visant l’amélioration de la situation zoo sanitaire et de santé publique, ii) soutenir les initiatives des professionnels, iii) promouvoir la formation professionnelle, iv) financer les missions de suivi et de contrôle des activités sur le terrain, v) faire du crédit pour les activités d’élevage ». Le FODEL offre des crédits (investissement, approvisionnement et avance sur trésorerie) pour une durée maximum de 1 an et son PAR30J est 47%[[10]](#footnote-10), ce qui rend sa pérennisation difficilement envisageable.

**Offre de financement agricole par la microfinance**

1. La microfinance s’est concentrée jusqu’ici sur le développement du crédit de court terme. A quelques exceptions près, les portefeuilles de crédit des IMF peinent à se diversifier en une large gamme de crédits et la possibilité de combinaison de différents crédits par un même ménage reste une procédure que la plupart des institutions financières estiment être trop risquées et trop complexes à gérer. Ainsi, les stratégies agricoles des IMF varient significativement en fonction de leur profil.
* le Réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCPB), expérimenté dans le financement du coton, offre les produits de warrantage et de financement des entreprises agricoles[[11]](#footnote-11).
* Des réseaux urbains qui se tournent vers l’agriculture (PRODIA, ACIFIME) comme alternatives de marché face à la concurrence urbaine qui s’intensifie[[12]](#footnote-12).
* Des réseaux régionaux ruraux (APFI, URC Nazinon, URCCOM) de portefeuille essentiellement agricole (de 33% à 80%) qui veulent approfondir leur financement agricole, mais incapables de satisfaire la forte demande de crédit[[13]](#footnote-13).

**Autres thématiques importantes**

**Egalité hommes-femmes**

1. Concernant les aspects genre, la politique nationale genre (PNG) a été adoptée en 2009 dans le but d'améliorer le statut social, économique et juridique des femmes. Parmi les obstacles principaux relevés, il y a : (i) l'accès limité aux terres et la propriété officielle des terres ; (ii) une participation limitée dans les processus décisionnels, et (iii) les niveaux d'éducation des femmes inférieurs à ceux atteints par les hommes.
2. Au plan économique, il paraît nécessaire de développer l'esprit d'entreprise et l'entreprenariat féminin, notamment en milieu rural. Les femmes restent encore minoritaires dans la clientèle des institutions de microfinance. L’évolution de la situation globale du genre au niveau des IMF sur la période 2010 à 2011 se présente comme suit[[14]](#footnote-14):

 Tableau 1 : Microfinance et genre au Burkina

**Environnement**

1. Le développement d'activités économiques implique une pression accrue sur les ressources naturelles et sur les sources d’énergie non renouvelables. Le ministère en charge de l'environnement conduit des programmes ciblant la gestion des ressources naturelles, la substitution ou l'économie d'énergie (utilisation de biogaz). Les premières centrales solaires sont en cours d’installation. L’intégration de ces technologies nouvelles implique généralement des investissements additionnels par rapport aux technologies conventionnelles, même à terme ils contribuent à faire baisser les coûts de production, et nécessite un accompagnement spécifique des promoteurs dans le dimensionnement et la mise en œuvre de leur projet.

**Jeunesse**

1. La problématique de la jeunesse est très importante au Burkina, ceux de moins de 30 ans représentent 60% de la population. Selon les statistiques[[15]](#footnote-15), environ 51% des jeunes de 15 à 29 ans sont sans emploi au Burkina Faso ; 65,4% des chômeurs ont moins de 24 an ; 45% des demandeurs d’emploi ont un niveau secondaire et 20% un niveau supérieur. Le taux de sous-emploi en milieu rural atteindrait 26,7%.
2. Ces chiffres posent sérieusement le défi de l’insertion socioprofessionnelle des jeunes dans la vie économique. L’auto-emploi pouvait contribuer à résorber le chômage mais son financement est un problème. D’où l’engouement pour la fonction publique qui, malheureusement, ne peut contenir tous les jeunes. Il devient ainsi impérieux de trouver les moyens de mettre au travail cette jeunesse au risque de la voir plonger dans des revendications populaires, sources de récentes crises sociopolitiques qui ont déstabilisé les bases productives de nombreux pays.

# Stratégies, y compris les leçons apprises et le programme conjoint proposé

**Leçons apprises du PRESEM et capitalisation**

1. En 2007, le Gouvernement burkinabè a signé un Programme de Renforcement du Secteur de la Microfinance (PRESEM) avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et UN Capital Development Fund (UNCDF) pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Microfinance (SNMF 2006-2010). Le PRESEM a été mis en œuvre sur la période 2007-2011. L’évaluation finale indépendante du PRESEM a abouti à la conclusion que “le Programme a été, dans sa mise en œuvre, pertinent, efficace et efficient”.[[16]](#footnote-16)
2. Le PRESEM a contribué à l’amélioration de la connaissance des textes de loi et Instructions relatives au nouveau cadre règlementaire, et à leur adoption par les IMF, en en assurant la diffusion la plus large auprès des IMF. Les objectifs de portée ont été dépassés avec un ciblage efficace d’une population rurale habituellement exclue des services financiers. En plus de l’extension géographique, le PRESEM a permis de toucher 46 353 clients supplémentaires (dont 54% de femmes) et des segments particuliers de clients : i) les femmes membres de Caisses Villageoises qui pratiquent des activités génératrices de revenus, mais ne disposent pas de garanties financières et recourent à la caution solidaire pour accéder au crédit ; ii) les femmes rurales économiquement émergentes et qui sont organisées au sein des Associations de Crédit Intermédiaires ; iii) et dans une moindre mesure des jeunes (notamment des artisans dans les centres semi urbains).
3. La consolidation des acquis pour répondre aux nouveaux défis de l’inclusion financière et l’autonomisation économique des populations à faible revenu, notamment des femmes et des jeunes du milieu rural encore faiblement couvert par les institutions de microfinance, constituent les principales recommandations de l’évaluation. Par ailleurs, le financement rural pour la sécurité alimentaire est devenu une nouvelle priorité du Gouvernement Burkinabè.
4. Enfin, UNCDF a réalisé deux études pour, d’une part mieux comprendre les besoins et opportunités de financement de l’Agriculture au Burkina Faso et, d’autre part pour s’interroger sur les expériences récentes de financement de l'agriculture dans le Sahel.
5. Le présent programme donc est bâti sur les expériences des appuis antérieurs du PNUD et de UNCDF (PRESEM), adapté à la réalité (résultats des études) et aux stratégies actuelles du Gouvernement, notamment celles favorisant la sécurité alimentaire. Il s’inscrit aussi dans le recentrage des activités de la finance inclusive comme un instrument de réponses aux besoins socioéconomiques des populations, par une combinaison de services financiers et non financiers. Le programme exploitera aussi les leçons des expériences acquises par UNCDF et ses nombreux partenaires dans de nombreux pays.

**Positionnement et Valeur ajoutée de UNCDF**

1. L’analyse de la problématique du financement agricole au Burkina révèle que les crédits à court terme sont relativement disponibles, l’offre de financement semble abondante et plus disponible pour les cultures de rente et filières organisées, avec une relative frilosité des banques primaires pour l’agriculture non structurée, et une prudence des IMF due à leurs capacités limitées. Les principaux gaps suivants :
	* Volume de crédits très insuffisants ;
	* Faiblesse de financement à M&LT;
	* Faiblesse de financement pour l’élevage;
	* Faiblesse de financement pour les jeunes;
	* Coût d’accès au financement (taux d’intérêt)
	* Déficit en structures d’appui conseil à la finance agricole ;
	* Faible partenariat public-privé autour du financement agricole ;
	* Absence de dialogue intersectoriel ;
	* Etc.
2. Dans un tel contexte, la valeur ajoutée du Programme se trouve dans la promotion des crédits d’investissements (M&LT) et des mécanismes de couverture de risque nécessaires à la chaine de l’exploitation familiale. A travers le présent Programme, UNCDF entend capitaliser ses expériences et son réseau de partenariats pour :
* promouvoir le développement de produits financiers et non financiers adaptés à l’exploitation familiale ;
* capitaliser sur l’expérience du Programme YouthStart de UNCDF, mis en œuvre au Burkina en partenariat avec le RCPB, pour le financement des jeunes agriculteurs ;
* faciliter la promotion des investissements verts permettant de préserver l’environnement et de réaliser des économies d’énergie, à travers un partenariat avec le Projet "Microfinance/Energie" de UNCDF et de PAMIGA ;
* mettre un accent particulier sur le renforcement du pouvoir des femmes pour corriger les inégalités relevés au tableau 1 ci-dessus, conformément à la «Stratégie de UNCDF sur l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes 2012-2017» ;
* faciliter la structuration d’un dialogue intersectoriel sur la création de conditions favorables pour des partenariats/alliances, financements adéquats/durables au profit de l’exploitation familiale en vue de sa modernisation, sur la base d’un diagnostic approfondi de l’inclusion financière réalisé avec l’outil Making Access to financial services Possible (MAP) mis au point par UNCDF.

**Programme conjoint proposé : Appui au financement adapté à l’agriculture familiale (AgriFinance)**

**Domaines de concentration et couverture géographique du Programme**

1. Le présent Programme va couvrir progressivement l’ensemble du territoire national, mais avec un focus au départ sur trois régions : Est, Nord, Boucle du Mouhoun[[17]](#footnote-17). AgriFinance sera focalisé sur le financement des chaines de valeur de l’exploitation familiale (cultures vivrières, petits élevage, transformation des produits alimentaires, chasse, pêche, commercialisation directe, etc.) avec un intérêt particulier pour les filières riz, maraichères et le petit élevage[[18]](#footnote-18).
2. **La filière riz[[19]](#footnote-19)** : Au Burkina, la progression annuelle de la demande réelle de riz est estimée à 7%. Sur le plan de la production, la majorité (près de 79%) des exploitations n’a pas plus d’un demi - hectare. La riziculture pluviale est surtout une activité de petits producteurs**[[20]](#footnote-20),** dont majoritairement les femmes (notamment dans la transformation et la commercialisation). Les principales zones de production de riz sont les Hauts Bassins et le Centre-Est qui produisent près de 55% de la production nationale, suivi de la Boucle du Mouhoun. Par ailleurs, il existe au niveau national, un dispositif d’encadrement sur les techniques de production, un fort potentiel de production et aucun stock n’est invendu. En termes de contributions à la sécurité alimentaire et à la création de richesse, le nombre de personnes dépendantes des producteurs est estimé à 18050 ; Le riz local participe actuellement faiblement à la souveraineté alimentaire du pays**[[21]](#footnote-21).** Le revenu tiré de la riziculture procure aux membres des ménages qui la pratiquent, un revenu équivalent à 32,2% du revenu seuil qu’il faut dépasser pour sortir de la pauvreté. Les principaux défis de la filière sont : faible respect de l'encadrement technique; faible maitrise des techniques de productions; faible capacité financière des producteurs; faible mécanisations des exploitations; insuffisance d'équipe adapté à l'étuvage; faible formation des transformatrices ; financement du stock des matières premières, etc.
3. **La filière maraichage[[22]](#footnote-22)**: La filière fruits et légumes, identifiée comme une source de croissance agricole importante et de réduction de la pauvreté, engendre environ près de 400 000 emplois, dont 100 000 occupés par les femmes. Cette filière génère des revenus substantiels pour les jeunes et les femmes qui assurent la commercialisation de l’essentiel de la production. Les principales zones de production maraichère sont les Hauts Bassins et le Centre-Est et le Nord et la Boucle du Mouhoun. La demande intérieure et extérieure pour la tomate est en forte croissance; Un potentiel de production existe et les techniques de production sont assez maitrisées. Les principaux défis de la filière sont les difficultés de stockages et le financement de la chaine.
4. **Le (petit) élevage[[23]](#footnote-23) :** L’élevage contribuerait fortement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux en permettant (i) à plus de la moitié d’entre eux de faire face à leur déficit alimentaire, (ii) d’accroître la couverture des besoins en énergie, en lipides et protéines des populations rurales et, ainsi, d’améliorer l’état nutritionnel des enfants et des adultes à travers l’augmentation de la consommation de produits d’élevage. L’élevage permettrait à plus de 42% des ménages ruraux d’assurer la couverture des soins de santé, et environ 16% des ménages ruraux ont recours à l’élevage pour les dépenses de scolarité des enfants. Enfin, l’élevage serait un levier d’emploi en milieu rural, car il permettrait aux ménages ruraux des zones les plus arides de réduire considérablement leur niveau de sous-emploi. Or cet élevage, essentiellement pratiquée de manière extensive, souffre également d'une faible productivité et d’un faible financement, notamment par le secteur privé.

**Objectifs du Programme**

1. L’objectif final du Programme est d’améliorer l’accès à des services financiers adaptés aux besoins de l’agriculture familiale (en particulier la filière riz, le maraichage et le petit élevage). En facilitant l’accès aux services financiers adaptés aux besoins de l’agriculture familiale, le Programme contribuera à améliorer la sécurité alimentaire, l’auto/employabilité des jeunes et la sécurisation des revenus en milieu rural, notamment pour les femmes.

**Résultats attendus du Programme**

1. La transformation des exploitations familiales en termes de capacités productives et de compétences des petits exploitants restent le principal résultat intermédiaire de AgriFinance
2. Les résultats quantitatifs attendus de AgriFinance sont :
3. Quatre (04) institutions de microfinance offrent des services financiers adaptés à 20 000[[24]](#footnote-24) exploitants familiaux (dont 10000 femmes et 5 000 jeunes) ;
4. Huit (08) prestataires locaux[[25]](#footnote-25) fournissent des services techniques et d’accompagnement appropriés aux petits exploitants agricoles ; ainsi qu’aux IMF soutenant leur financement;
5. Vingt-cinq mille (25 000) exploitants familiaux (dont 12500 femmes et 6500 jeunes) ont renforcé leurs capacités de production (y compris stockage, transformation et commercialisation) et améliorent la gestion de leurs revenus;
6. Une Feuille de Route autour de l’inclusion financière pour supporter l’agriculture familiale est établie;
7. L’expérience d’adaptation des services financiers aux besoins de l’agriculture familiale par les IMF est capitalisée, documentée et diffusée.

**Durée et Activités à mettre en œuvre par le Programme**

1. AgriFinance sera exécuté sur une durée de 4 ans. Pour atteindre les résultats, les activités suivantes seront entreprises :
* Activité 1 : Fournir une assistance technique aux IMF pour offrir des services financiers adaptés aux besoins (production, stockage, transformation et commercialisation) de l’exploitation familiale;
* Activité 2 : Développer une offre locale de prestataires de services techniques et d’accompagnement pour l’exploitation familiale;
* Activité 3 : Renforcer les capacités et les compétences des petits exploitants sur la maitrise de l’exploitation familiale et sur la gestion de leurs revenus  ;
* Activité 4 : Etablir une Feuille de Route autour de l’inclusion financière pour supporter l’exploitation familiale;
* Activité 5 : Capitaliser, documenter et vulgariser l’expérience du financement de l’exploitation familiale.
1. De manière plus précise, il s’agira de :

**Activité 1 : Fournir une assistance technique aux IMF pour offrir des services financiers adaptés aux besoins (production, stockage, transformation et commercialisation) de l’exploitation familiale**

* 1. Concevoir les services financiers adaptés pour le financement de l’exploitation familiale
* Identifier/affiner les besoins de financement de l’exploitation familiale[[26]](#footnote-26) ;
* Identifier les IMF partenaires au Programme[[27]](#footnote-27) ;
* Former/recycler le personnel des IMF partenaires sur le développement de produits financiers agricoles; Concevoir/valider les prototypes des produits financiers agricoles adaptés[[28]](#footnote-28) ;
* Adapter/développer les manuels de gestion opérationnelle (procédures, outils, etc.) de chaque IMF.
	1. Mettre en place un mécanisme de re/financement adapté au financement des trois filières
* Etablir/actualiser les plans d’affaires des IMF partenaires et en dégager les gaps financiers pour leurs portefeuilles de services financiers agricoles ;
* Mettre en place une Facilité de Financement de l’exploitation familiale[[29]](#footnote-29) ;
* Signer des Accords appropriés (prêts, garanties, participation au capital, etc.) avec les IMF partenaires ;
* Mettre en place un système de suivi du portefeuille des institutions financières sur les services financiers agricoles.
	1. Renforcer les capacités des IMF/Banques à promouvoir les services financiers adaptés aux besoins de l’exploitation familiale ;
* Former le staff des IMF sur le financement de l’exploitation familiale;
* Former les personnes impliquées dans la mise en place du crédit (agent, chef service, comité de crédit, etc.) sur les caractéristiques des SFR et l’instruction des demandes y afférentes.

**Activité 2 : Développer une offre locale de prestataires de services techniques et d’accompagnement**

* 1. Assurer la disponibilité d’une expertise appropriée pour renforcer les capacités locales sur les services techniques et d’accompagnement de l’exploitation familiale
* Sélectionner et établir un partenariat stratégique avec un Prestataire Technique de renommée pour renforcer les capacités locales d’offre de services techniques et d’accompagnements à l’exploitation familiale ;
* Elaborer/valider les packages de services techniques et d’accompagnement pour les IMF, les producteurs individuels, les organisations paysannes, et les MPMEs rurales.
	1. Renforcer les capacités locales d’offre de services techniques pour l’exploitation familiale
* Identifier et former les prestataires locaux de services techniques
* Créer de Pools locaux de prestataires pour fournir les services techniques et d’accompagnement ;
* Etablir des partenariats entre les Pools locaux de prestataires, les IMF, les MPMEs, les OPA, etc. pour une délivrance efficace des services techniques et d’accompagnement pour l’exploitation familiale.

**Activité 3 : Renforcer les capacités et les compétences des petits exploitants sur la maitrise de l’exploitation familiale et sur la gestion de leurs revenus**

* 1. Fournir la formation aux populations rurales pour améliorer la productivité agricole
* Identifier les besoins et former les producteurs individuels, les OP et les MPMEs ruraux sur les techniques de production agropastorale;
* Organiser des visites/voyages d’études au profit des producteurs (individuels, OP et MPMEs) ;
* Organiser des émissions TV+radio rurales (en français et en langues nationales) sur les bonnes pratiques de production agropastorale ;
* Faciliter l’accès à l’information sur les prix et la structuration de la chaine autour de spéculations clés ;
* Elaborer et diffuser des dépliants en français et en langues nationales sur les bonnes pratiques relatives aux filières riz, maraichères et le petit élevage.
	1. Assurer l’éducation financière des populations rurales pour une meilleure gestion de leurs revenus
* Organiser la formation des formateurs en éducation financière
* Organiser des sessions de formation en éducation financière au profit des populations ;
* Organiser des émissions radios+TV sur l’éducation financière ;
* Elaborer et diffuser des dépliants en français et en langues nationales sur l’éducation financière ;

**Activité 4 : Etablir une Feuille de Route autour de l’inclusion financière agricole pour supporter l’exploitation familiale**

* 1. Réaliser un diagnostic de l’inclusion financière à l’aide l’outil MAP
* Elaborer une note conceptuelle sur le diagnostic de l’inclusion financière agricole ;
* Obtenir l’adhésion du Gouvernement, des partenaires et des parties prenantes ;
* Recruter les consultants pour conduire le processus
* Réaliser et valider les résultats du diagnostic[[30]](#footnote-30)
	1. Elaborer un plan d’action de financement de l’exploitation familiale sur la base du dialogue inter-sectoriel
* Faciliter la concertation nationale (public, privé, OP, MPMEs, collectivités locales, etc.) sur les résultats du diagnostic
* Faciliter la définition de la stratégie nationale, la feuille de route et le plan d’actions pour l’inclusion financière des petits exploitants
	1. Appuyer la mobilisation des ressources et partenariats pour l’exécution du plan d’actions
* Faciliter les consultations et concertations (secteur public, secteur privé, PTF) sur le schéma de financement et d’exécution du plan d’actions ;
* Faciliter la mobilisation de ressources pour le financement du plan d’actions.

**Activité 5 : Capitaliser, documenter et vulgariser l’expérience du financement de l’exploitation familiale**

5.1. Évaluer l'impact du Programme sur les activités et les moyens de subsistance des populations rurales

* Concevoir/identifier les indicateurs à mesurer et la méthodologie d’étude d’impact ;
* Collecter les données nécessaires à la mesure d’impact ;
* Traiter les données et produire les rapports appropriés

5.2. Disséminer les leçons apprises

* Organiser des ateliers d’apprentissage latéral entre les partenaires (IMF, prestataires de services techniques, producteurs) et des experts de haut niveau ;
* Partager les leçons apprises au niveau national et international
* Publier une boite à outils sur le financement de l’exploitation familiale

**Articulations et partenariats stratégiques**

***Articulation avec les priorités nationales et les engagements internationaux***

1. AgriFinance s’insère dans la 3ème orientation de l’axe 1 de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) à savoir : "promouvoir une croissance pro-pauvre, en identifiant et en mettant en œuvre des actions ayant un impact significatif sur la réduction de la pauvreté par la création d'emplois et la formulation de politiques volontaristes d’accroissement des revenus pour les pauvres. Ces actions toucheront notamment, le secteur agricole, le secteur des infrastructures et le secteur de l’artisanat, domaines de concentration par excellence des populations pauvres et des personnes vulnérables"[[31]](#footnote-31). Il s’inscrit prioritairement dans l’Orientation Stratégique N°3 de la SNMF 2012-2016 à savoir " Amélioration en volume et en qualité de l’offre des produits et services financiers aux populations". Il ambitionne d’abord et avant tout, de contribuer à la réalisation des mesures spécifiques liées à cette orientation stratégique à savoir : i) le développement et la diversification de nouveaux produits ; ii) la mise en place d’outils et de mécanismes favorisant le financement des SFD; iii) l’appui aux SFD pour la couverture géographique du territoire national; iv) la mise en place de mécanismes d’accompagnement des SFD dans le cadre de l’offre de services non financiers[[32]](#footnote-32). Il répond également aux défis identifiés par la Stratégie de développement Rural (SDR) : (i) le renforcement de la liaison entre la production et le marché ; (ii) l’accroissement et la diversification des sources de revenus ; (iii) le renforcement des capacités des acteurs et créer un cadre institutionnel favorable ; (iv) la promotion de l’approche genre en vue d’améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural. Il s’inscrit dans les orientations du Programme national du secteur rural (PNSR, 2011-2015) visant l’amélioration des revenus des populations rurales.
2. AgriFinance s’articule aussi avec l’effet UNDAF 1 qui stipule qu’en 2015 « la croissance économique accélérée est durable et pro pauvre», le CPD (2011-2015) et le CPAP (2011-2015), centrées sur les axes prioritaires suivants : (1) contribuer à l’atteinte des OMD et à la réalisation d’une croissance pro-pauvre et durable et (2) renforcer la gouvernance dans ses différentes composantes. L’appui à la microfinance constitue particulièrement un volet du Sous-programme « Augmentation des revenus et promotion de l’emploi décent » du CPAP, au titre de l’axe 1 du CPD.
3. AgriFinance s’articule avec les Stratégies Genre du Gouvernement, du PNUD et de UNCDF. Il contribuera à réduire les inégalités (hommes-femmes-jeunes) dans l’accès aux services financiers. En touchant 50% de femmes et 25% de jeunes (parmi lesquelles des filles aussi), AgriFinance peut être considéré un modèle de Programme gender-balance.
4. Enfin, AgriFinance s’articule bien avec (i) le Strategic Framework 2014-2017 de UNCDF où la finance inclusive est recentrée sur les problématiques de développement (sécurité alimentaire, emploi des jeunes, lutte contre le changement climatique, etc.) en réponse à l’évolution des besoins des populations et des Gouvernements, et (ii) le Plan Stratégique du PNUD pour 2014-2017, notamment en son résultat 1 à savoir « La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d’existence pour les pauvres et les exclus ».

 ***Articulation avec Youth Start de UNCDF***

1. YouthStart, une initiative de UNCDF en partenariat avec la Fondation Mastercard, vise à accroître l’accès aux services financiers des jeunes à bas revenu d’Afrique subsaharienne, en insistant sur l’épargne et l’éducation financière. Le programme aide à élaborer, tester et porter à échelle des services durables conçus pour répondre aux besoins des jeunes. Il aide aussi à créer un environnement réglementaire habilitant, afin que cette tranche d’âge ait accès aux services financiers et autres dont elle a besoin pour prendre des décisions judicieuses au plan financier, accumuler des actifs et se procurer des moyens de subsistance durables. Au Burkina, YouthStart, mis en œuvre par le RCPB, a permis à 7442 jeunes (dont 37% de femmes) de bénéficier des services d’épargnes, puis à 9931 jeunes (dont 51% de femmes) de bénéficier de l’éducation financière[[33]](#footnote-33).
2. ***Pour l’appui aux jeunes agriculteurs, AgriFinance donnera la priorité aux jeunes du Programme YouthStart au Burkina[[34]](#footnote-34) pour leur insertion socioprofessionnelle, surtout ceux qui ont déjà démontré une capacité d’épargne. Là où cela est nécessaire, YouthStart sera sollicité pour fournir des services non financiers aux jeunes agriculteurs.***

***Articulation avec Clean Start de UNCDF***

1. CleanStart est un programme global de UNCDF qui vise à trouver des solutions simples aux ménages à faible revenu et aux micro entrepreneurs pour un accès permanent à l’énergie moderne grâce à de services financiers durables, soutenus par des chaînes d’approvisionnement de l’énergie répondant aux besoins des utilisateurs finaux ainsi que par un environnement politique favorable. CleanStart est centré sur une assistance technique aux : (i) IMF pour développer, en partenariat avec les fournisseurs d’énergie, des produits de financement de l'énergie les plus appropriés, et d’améliorer leur compréhension des solutions énergétiques financées ; (ii) Fournisseurs d’énergie pour une meilleure compréhension des besoins des clients afin d’adapter les technologies et services en conséquence ; (iii) Services de soutien pour renforcer l’assurance qualité, ainsi que les installations et leur entretien; (iv) Consommateurs finaux pour les sensibiliser sur les avantages de l’énergie propre et la façon de les utiliser.
2. Au Burkina, CleanStart est en partenariat avec l’ONG PAMIGA pour exécuter le projet "Microfinance&Energie" afin de faciliter l’accès aux énergies renouvelables aux ménages, aux communautés rurales et aux MPMEs grâce à des services financiers adaptés, et pour renforcer les capacités des populations à une gestion plus efficience des énergies renouvelables. L’énergie est un facteur de production ou de consommation important pour les producteurs ruraux, les OP et les MPMEs ruraux. En leur facilitant l’accès aux énergies renouvelables, le projet "Microfinance&Energie" améliore durablement les bases productives des populations, créant ainsi les conditions pour une bonne exécution de AgriFinance dans les zones communes d’intervention.
3. Par ailleurs, PAMIGA a expérimenté, avec son IMF partenaire (APFI), le warrantage pour soutenir la production agricole dans la boucle du Mounhoun. UNCDF avait fourni une subvention pour soutenir le processus de transformation institutionnelle et de consolidation de APFI, avec l’assistance technique de PAMIGA.
4. ***AgriFinance établira donc un partenariat stratégique avec le Projet "Microfinance&Energie" pour satisfaire les besoins énergétiques de ses groupes cibles, puis pour fournir des services financiers adaptés aux besoins de production des groupes cibles du Projet "Microfinance&Energie". Le partenariat permettra aussi de capitaliser les expériences de PAMIGA sur le financement agricole, dans le but d’accroitre leurs effets communs.***

***Articulation avec Sous-programme promotion entrepreneuriat des femmes et jeunes en milieu rural du PNUD***

1. AgriFinance s’articule bien avec la composante « promotion de l’entrepreneuriat des femmes et des jeunes en milieu rural » du Sous-programme augmentation de revenus et promotion de l’emploi décent en faveur des femmes et des jeunes (PARPED), mise en œuvre par le PNUD.
2. En effet, le PARPED promeut l’entrepreneuriat des femmes et des jeunes en milieu rural autour des plateformes multifonctionnelles et du développement de micros-entreprises rurales des femmes et des jeunes dans les filières porteuses. La stratégie spécifique d’intervention du PARPED, repose sur le renforcement des capacités techniques des femmes et des jeunes promoteurs de micros-entreprises en milieu rural. Le PARPED se veut aussi d’accompagner l’accès aux produits financiers et aux conseils techniques d’agences et d’institutions de conseil, aux produits et services des programmes et projets soutenant deux filières porteuses susceptibles de générer des revenus et des emplois décents pour les jeunes et les femmes dans les régions ciblées.

***Partenariat avec Organisation spécialisée dans l’appui-conseil et les services techniques agricoles***

1. Pour renforcer et accroitre une offre durable de services d’appui-conseils, de formation et d’éducation financière par les Prestataires Locaux, UNCDF va identifier et établir un partenariat stratégique avec une organisation spécialisée dans l’appui-conseil et les services techniques agricoles, pour un transfert de compétences.

***Partenariat avec organisation de recherche spécialisée dans le financement de l’agriculture tropicale***

1. UNCDF va identifier et établir un partenariat stratégique avec une organisation de recherche spécialisée dans le financement de l’exploitation familiale pour accompagner les IMF dans l’amélioration/développement des produits financiers adaptés.

***Articulation avec les interventions des bailleurs de fonds et partenariats de financement[[35]](#footnote-35)***

1. ***Coopération Suisse*** : La Coopération Suisse soutient le développement de plusieurs filières (riz, maraichage, élevage bovin, produits forestiers non ligneux) pour un montant de plus 20 millions CHF. Ces programmes sont en général mis en œuvre par des agences d’exécution (ONG, Bureaux d’études, Agences Nations-Unies- FAO-, etc.). Le focus de AgriFinancesur la sécurité alimentaire, la facilité de financement pour les crédits d’investissements ou à moyen terme, les services non financiers pour accompagner les ruraux dans leurs exploitations agricoles et la gestion de leurs revenus, le diagnostic et la programmation pour l’inclusion financière agricole, semble bien en harmonie avec les programmations en cours de la Coopération. De ce fait, un partenariat est envisagé avec la Coopération Suisse pour accroitre l’effet de levier et l’impact des interventions.[[36]](#footnote-36)
2. ***Coopération Luxembourgeoise :*** Le Grand-duché du Luxembourg, à travers Lux-Dev, a initié la formulation d’un Programme de financement des énergies renouvelables par les IMF. Par ailleurs, le focus de AgriFinance sur la sécurité alimentaire, l’auto-employabilité des jeunes en milieu rural, les services non financiers pour accompagner les ruraux dans la tenue de comptabilité élémentaire de leurs exploitations, le diagnostic et la programmation pour l’inclusion financière agricole, sont en articulation avec les interventions actuelles de la Coopération Luxembourgeoise au Burkina. Un partenariat pourrait être envisagé avec la Coopération pour accroitre l’effet de levier et l’impact des interventions.[[37]](#footnote-37)
3. ***Coopération Autrichienne*** : En partenariat avec le Conseil Régional de la Boucle du Mouhoun, la Coopération Autrichienne a initié un nouveau programme d’appui au développement de cette région pour environ 3 millions USD. Le focus de AgriFinancesur la sécurité alimentaire, la facilité de financement pour les crédits d’investissements ou à moyen terme et les services non financiers pour accompagner les ruraux dans exploitations agricoles et la gestion de leurs revenus, reste en harmonie avec le programme de la Coopération Autrichienne. Un partenariat sera recherché pour accroitre les effets de levier et l’impact des deux interventions[[38]](#footnote-38).
4. **Coopération Danoise** : La DANIDA appuie le financement des activités agricoles à travers le Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole (PCESA). La composante A du PCESA d’un budget d’environ 23,2 millions USD, vise à: i) développer et améliorer l’accès des entreprises rurales et agricoles à des services de conseil en vue d’augmenter la productivité, la création d’emplois et l’expansion des entreprises ; ii) développer et améliorer l’accès des entreprises rurales aux prêts d’investissement en développant des outils financiers adaptés. Les possibilités de collaboration/partenariat de AgriFinanceavec le PCEMR restent le diagnostic et la feuille de route pour l’inclusion financière, puis la facilité de financement des IMF.
5. **Banque Mondiale** : La Banque soutient le Programme d’Appui au développement des Filières Agro-Sylvo-Pastorales (PAFASP) pour un montant de plus 50 millions USD. Les possibilités de collaboration/partenariat de AgriFinance avec le PCEMR restent le diagnostic et la feuille de route pour l’inclusion financière, puis la facilité de financement des IMF.

**Durabilité des résultats et stratégie de sortie**

1. De manière générale, le Programme vise un meilleur fonctionnement du marché des services (financiers et non financiers) qui nécessiteraient très peu de subventions ou se passeraient à termes de subventions. En effet, il s’agit de renforcer les capacités des acteurs (IMF, prestataires de services techniques, producteurs, OP, MPMEs ruraux) et susciter l’intérêt et la confiance à intégrer le prix des services (financiers et non financiers) de qualité pour développer l’activité économique. La stratégie de sortie repose sur les trois axes suivants :
* Rendre spontané et indispensable le besoin d'appui-conseils pour les producteurs à des conditions (proches) de marché plutôt que de subventions (grâce à une augmentation de la productivité et de la rentabilité, accompagnée d'un changement de mentalité) ;
* Encourager les conditions de pérennité des prestataires privés de services techniques à travers la mutualisation des demandes de producteurs ;
* Encourager les partenariats public-privés pour assurer une prise en charge efficace des besoins de chaque acteur tenant compte des opportunités et avantages comparatifs.
1. Par ailleurs, les crédits doivent faire l’objet de remboursement aussi bien par les emprunteurs finaux que par les intermédiaires financiers, pour être réinjectés dans le circuit. Cette rotation permet d’assurer la continuité des services à la fin du Programme.
2. Sur le plan institutionnel, AgriFinanceest ancré dans le dispositif national de gestion du Plan d’Actions de la Stratégie Nationale de Microfinance (PA/SNMF 2012-2016), favorisant ainsi sa totale appropriation nationale. Pour l’après 2016, le cadre national de mise en œuvre du plan d’actions de l’inclusion financière agricole prendra le relais.

# Cadre de résultats

1. Le cadre de résultats et de ressources se présente comme suit :

**Tableau 2 a: Cadre de résultats et de ressources**



 



**Tableau 2b : Résultats et sources de financement**

 





# Dispositifs de gestion et de coordination

**Ancrage institutionnel et pilotage du Programme**

1. Etant en parfait alignement avec l’Orientation Stratégique N°3 de la SNMF 2012-2016, AgriFinance est placé sous la tutelle du Ministère de l’Economie et des Finances. Il opérera sous l’autorité du Comité de Pilotage du Plan d’Actions de la SNMF 2012-2016 crée par Arrêté Ministériel N°2013-0232/MEF/CAB du 25 juin 2013, dont la composition sera adaptée pour donner la voix aux partenaires publics ou privés qui financent le Programme[[39]](#footnote-39) ainsi que les ministères sectoriels clés du Programme[[40]](#footnote-40). Conformément aux dispositions de cet Arrêté, le Comité de Pilotage se réunira deux fois par an en session ordinaire.
2. En dehors du Comité de Pilotage, le Programme sera doté d’un Comité d’Investissement (CI). Le CI est chargé de décider des appuis à accorder aux différents partenaires, sur la base de procédures validées par le Comité de Pilotage. Doté d’une autonomie de décision, le CI est composé du Comité de Financement du PA/SNMF 2012-2016 créé par Arrêté Ministériel N°2013-0253/MEF/CAB du 16 juillet 2013, élargi aux partenaires publics ou privés qui financent le Programme et aux ministères sectoriels clés (agriculture, élevage, eau) [[41]](#footnote-41).
3. En application des dispositions des règles et principes des Nations Unies, AgriFinance sera exécuté sous la modalité NIM. La gestion sera régie dans son ensemble par le Manuel des Règles et Procédures de Gestion des Projets/Programmes sous Exécution Nationale convenu entre le PNUD et le Gouvernement du Burkina Faso en Mai 2009. Les rôles respectifs et les acteurs de la mise en œuvre de cette modalité NIM sont :
4. **Autorité gouvernementale de coordination :** Le ministère chargé des Finances, responsable en dernier ressort, au nom du Gouvernement, de la gestion générale de AgriFinance. Cette responsabilité englobe la supervision des activités entreprises par l’agent d’exécution, l’évaluation des progrès accomplis, la qualité technique des travaux et la réalisation des objectifs fixés. Au sein de ce ministère, la **Direction Générale de la Coopération reste la structure de référence pour AgriFinance**.
5. **Partenaire de Réalisation** : Le partenaire de réalisation est chargé de l’examen de la planification et la gestion des activités du programme/projet (AWP/Budget) ; du suivi et l’évaluation des activités programmées, de l’établissement des rapports de suivi des activités ; de la supervision des agences de réalisation et du suivi de l’utilisation des ressources mises à leur disposition. Le Partenaire de réalisation est responsable devant les comités de pilotage et d’investissement de la production des résultats escomptés, de la réalisation des objectifs de AgriFinance. ***Le Partenaire de Réalisation de AgriFinance est le Secrétariat Permanent pour la Promotion de la Microfinance (SP/PMF) du ministère chargé finances.***
6. **Parties responsables :** Les parties responsable sont celles qui interviennent dans la fourniture des services et mènent les activités du Programme. La partie responsable fournit des services et entreprend des activités (notamment l’acquisition et la fourniture d’apports au programme/projet et les transforme en produits). Elle est responsable devant le partenaire de réalisation de la qualité et de l’efficacité du service ou de l’activité*.* ***Dans le cadre de AgriFinance, UNCDF, agissant en qualité d’Agence coopérante par délégation du Gouvernement qui sera matérialisée à travers une Lettre d’Accord, fournira les services ci-après :***
	* 1. La sélection et la contractualisation, sous sa responsabilité, avec des Systèmes de Financement Décentralisés de droit burkinabè pour l’exécution intégrale de l’output 1 ;
		2. La sélection et la contractualisation, sous sa responsabilité ou celle du PNUD, avec les prestataires de services techniques y compris les ONG, bureaux et cabinets de droit burkinabè pour l’exécution intégrale des outputs 2 et 3 ;
		3. L’exécution sous sa responsabilité des outputs 4, 5 et 6.

**Gestion Technique du Programme**

1. En croisant les enseignements des programmes antérieurs de UNCDF, ceux d’autres intervenants dans le même domaine et le contexte évolutif national en matière d’appui à la finance inclusive, AgriFinance est classé dans la catégorie B  de la nomenclature des Projets/Programmes au Burkina Faso, conformément au Décret N°2007-775/PRES/PM/ MEF du 22 novembre 2007 portant réglementation générale des projets ou programmes de développement exécutés au Burkina Faso[[42]](#footnote-42).
2. Ainsi, il sera doté d’une Cellule de Gestion (CG) composée d’une équipe légère pluridisciplinaire. Le CG comprendra un(e) Expert(e) de la finance agricole (Chef d’équipe) et un(e) spécialiste des services non financiers, les deux appuyés par des consultants à court terme et un support administratif. L’équipe bénéficiera, sur demande, des appuis conseils d’un Conseiller Technique Régional de UNCDF qui consacrera 25% de son temps pour assurer la bonne exécution du Programme.
3. La CG est l’organe d’exécution technique et financière. Elle a comme principales responsabilités de : (i) préparer les programmes et rapports d’activités; (ii) conduire le processus de sélection des partenaires de mise en œuvre et d’en présenter au CI pour décision ; (iii) assurer la contractualisation pour l’exécution des activités : préparation des Termes de Référence (TDR) des études, propositions de consultants, supervision des études, propositions de prestataires de services techniques.
4. Les rapports de travail entre le SP/PMF et la CG seront d’ordre fonctionnel. Ainsi, les activités de la CG sont soumises au préalable à l’examen du SP-PMF, partenaire de réalisation pour recueillir un avis technique avant leur présentation aux organes (CPP et CI) pour validation ou décision. Par ailleurs, le SP-PMF peut faire au CPP toute recommandation en vue d’améliorer l’exécution du programme.

**Expert en finance agricole, Conseiller Technique National, Chef de Projet (NOC)**

1. Le Conseiller Technique National (CTN), en plus de la coordination de la CG, s’assure techniquement de l’exécution des activités 1, 4 et 5 de AgriFinance, puis du suivi de YouthStart au Burkina. Il (elle) aura au moins 10 ans d'expérience dans le domaine du financement agricole avec des postes de responsabilités croissantes et une expérience professionnelle de superviser et de gérer la finance inclusive, microfinance, projets de développement de crédit agricole et la chaîne de valeur. Il ou elle aura un diplôme d'études supérieures en développement, (agro)économie ou domaine connexe. Il ou elle aura montré une expérience en conception, suivi, réalisation et l'évaluation des programmes de développement finance agricole, y compris la gestion. Il ou elle aura expérience acquise en travaillant avec les projets financés par des donateurs. Il ou elle aura des compétences excellentes en communication écrite et orale. Sa sélection se fera par UNCDF, en tant qu’agence coopérante, sur base d’un processus compétitif.

**Spécialiste des services non financiers (NOB)**

1. Il (elle) s’assure techniquement de l’exécution des activités 2 et 3 de AgriFinance. Il (elle) aura un minimum de 5 années d'expérience dans des programmes d’appui techniques et de conseils se concentrant sur l’agriculture. Il (elle) aura un diplôme d'études supérieures en développement, finances, affaires et économie des domaines connexes. Il (elle) aura montré l'expérience en développement et mise en œuvre de services non financiers, notamment pour l’agriculture et l’élevage. Le spécialiste aura d’excellentes connaissances des défis de la finance inclusive, notamment la finance responsable et l'égalité des sexes, avoir l’expérience de travail avec des programmes financés par des donateurs. Sa sélection se fera par UNCDF, en tant qu’agence coopérante, sur base d’un processus compétitif.

**Sélection des bénéficiaires des appuis de AgriFinance**

1. Les bénéficiaires des appuis de AgriFinanceseront sélectionnés par le Comité d’Investissement sur un mécanisme compétitif assorti de Contrat de Performance. Une attention particulière sera accordée à la dimension genre de manière à honorer les engagements pris dans le projet.

# Dispositif de gestion des fonds

1. AgriFinance sera régie par les dispositions des Lettres d’Accord entre le Gouvernement et les Parties responsables (UNCDF, ONG, etc.).
2. Dans la règle générale, les modalités de gestion financière et comptable des programmes/projets de développement sont déterminées conformément aux dispositions de la règlementation générale sur la comptabilité publique. Pour AgriFinance, il sera fait appel en outre aux règles du PNUD ou de UNCDF à certains niveaux. Il s’agit essentiellement du :
	1. décret n° 2007-775/PRES/PM/MEF portant réglementation générale des projets ou programmes de développement exécutés au Burkina Faso ;
	2. décret 2005-255/PRES/PM/MFB portant règlement général sur la comptabilité publique ;
	3. décret n° 2005-258/PRES/PM/MFB portant modalités de contrôle des opérations financières de l’Etat et des autres organismes publics ;
	4. procédures décrites dans le POPP du PNUD et relatives à la modalité de l’Exécution Nationale
	5. procédures décrites dans le Manuel de UNCDF et relatives à la sélection des bénéficiaires dans le cadre d’un programme de finance inclusive.
3. L’acquisition des biens et services est régie par les dispositions ci-après :
4. décret n° 2008-173/PRES/PM/MEF du 16 avril 2008 portant Réglementation générale des marchés publics et des délégations de service public
5. décret n° 2007-243/PRES/PM/MFB du 9 mai 2007 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l’Autorité de régulation des marchés publics (ARMP)
6. décret n° 2008-374/PRES/PM/MEF du 2 juillet 2008 portant réglementation de la maîtrise d’ouvrage publique déléguée.
	1. procédures décrites dans le POPP du PNUD et relatives à la modalité de l’Exécution Nationale.

# Suivi, évaluation et établissement de rapports

1. La responsabilité du suivi et de l’évaluation incombe au premier chef au, SP-PMF, Partenaire de réalisation qui rend compte aux comités de pilotage et d’investissement. Les tâches y afférentes incombent au Conseiller Technique National, Chef de Projet sous l’autorité du SP-PMF.

**Suivi**

1. Le suivi est réalisé périodiquement à travers des visites de terrain ou des missions de supervision. Il doit permettre :
* d’identifier à temps les problèmes potentiels ou réels et de fournir une base de mesures correctrices à prendre pour améliorer l’exécution de AgriFinance;
* de mesurer les succès enregistrés par AgriFinance;
* de savoir si le projet demeure toujours pertinent.

**Etablissements des Rapports**

1. La Cellule de Gestion du Programme produira des rapports trimestriels et un rapport annuel à transmettre au PNUD, à UNCDF et au Gouvernement. Ces rapports qui feront l’objet d’un examen approfondi par le CPP comprendront entre autres : les activités réalisées par le programme ; les résultats atteints par le programme par rapport aux plans de travail annuel ; le niveau d’atteint des indicateurs de performance des partenaires appuyés par le programme tels que retenus dans les accords de performances ; la mobilisation des ressources et l’exécution des dépenses ; les difficultés rencontrées, défis et stratégies appropriées ; etc. La Cellule de Gestion établira aussi les rapports requis aux autres bailleurs de fonds du Programme.

**Revues et annuelles**

1. A la fin de chaque année, le Comité de Pilotage fera la revue des progrès accomplis par AgriFinance puis en adressera un rapport motivé à l’attention des partenaires financiers et du Gouvernement. Les parties feront une revue de AgriFinance à l’occasion d’une rencontre annuelle.

**Evaluation**

1. Après les changements de la Politique d’Evaluation du PNUD (et UNCDF) au début 2011, les évaluations ne sont pas mandataires, mais sont plutôt choisies selon leur nécessité et utilité pour la prise de décis**i**ons. Cependant, les partenaires financiers et le Gouvernement conviennent de faire une évaluation finale conjointe de AgriFinance en 2018. UNCDF assurera la gestion technique du processus d’évaluation.

**Visibilité**

1. Toutes les publications liées au projet (comme documents, brochures, communiqués de presse, sites-Web, bulletins d'information, présentation des résultats, bannières, etc.) et les événements (les conférences de presse, les séminaires, les événements et visites publiques) porteront les noms et logos des partenaires financiers et du Gouvernement.

**Risques et Mitigations**

1. Les risques du Programme comprennent les facteurs non exhaustifs suivants classés dans les deux catégories suivantes :
2. Risques liés au contexte
	* l’évolution de la situation sociopolitique et ses incidences sur la situation socio-économique ;
	* les relations du Gouvernement avec les bailleurs de fonds avec ses effets directs et indirects sur le financement du secteur ;
	* la nature et les modalités des interventions des autres bailleurs de fonds dans le secteur ;
	* l’assainissement du secteur et le développement de son implantation, notamment en milieu rural ;
	* l’inadaptation du cadre légal et réglementaire;
	* l’insuffisante confiance des populations vis- à-vis du secteur, versus l’insuffisance d’une demande solvable.
3. Risques liés aux opérations
* les modalités de conduite des opérations, notamment l’intervention massive de l’Etat et de certains bailleurs par des mécanismes porteurs de distorsion;
* la faible adéquation qualité des RH et exigences finance agricole au niveau des IMF/banques ;
* la mauvaise appréciation par les IMF des contextes, de la clientèle et des activités ;
* la participation insuffisante des acteurs du Programme ;
* l’évolution défavorable des programmes envisagés pour l’assainissement et le redressement du secteur et le développement d’un cadre macro – économique sain.
1. Des actions engagées au niveau du Gouvernement et dans le cadre du Programme tendront à minimiser les deux types de risque identifiés ci-dessus, notamment :
* la contribution du Programme à l'amélioration de l’environnement et au renforcement des capacités institutionnelles pour un financement adéquat de l’agriculture familiale ;
* l’encadrement technique, le coaching et l’éducation financière des populations ;
* la mise en place d’une facilité combinant le renforcement des capacités techniques et des capacités financières des IMF, notamment en partenariat avec les banques et autres acteurs du secteur privé.

**Tableau 3: Cadre de suivi du programme conjoint**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Logique d’intervention** | **Indicateurs objectivement vérifiables[[43]](#footnote-43)** | **Sources et moyens de vérification** | **Hypothèses clés** |
| **Effet du Programme** | En 2018, vingt mille (20 000)[[44]](#footnote-44) petits exploitants agricoles améliorent qualitativement et quantitativement leurs activités et contribuent à l’élévation de la sécurité alimentaire nationale, grâce à un accès à des services financiers et non financiers adaptés à leurs besoins | * 20 000 petits exploitants agricoles (notamment des filières riz, maraichage et petit élevage) améliorent leur productivité et leur rendement ;
* 100 MPMEs rurales améliorent leurs capacités productives, accroissent leurs chiffres d’affaires et créent des emplois ;
* 25 000 petits exploitants améliorent leur accès aux techniques de gestion de ces filières et à l’éducation financière.
 | Rapport d’enquête Rapport d’enquête Rapport d’enquête  | **Facteurs externes**Situation politique, sociale et économique stable et aucune catastrophe naturelle dans le pays, et dans chacune des régions. Réglementation et environnement de la microfinance favorablePas de crise systémique dans le secteur de la microfinance**Risques** Distribution de « crédit gouvernemental » qui peut créer une distorsion sur le marché de la microfinance |
| **Objectif spécifique** | OS. Améliorer durablement l’accès à des services financiers adaptés (notamment crédits à M&LT) aux petits exploitants | * Nombre de petits exploitants agricoles ayant accès à des services adaptés : ***20 000***
* Nombre de MPMEs rurales ayant accès à des services adaptés : **100 MPMEs dont 50% gérées par des femmes**
* Nombre d’OPA dont les membres ont accès à des services adaptés : **50**
 | Rapport sur l’état de portefeuille des IMFRapports d’enquête de satisfaction auprès des producteurs, des OPA et des MPMEs rurales.  |
| **Résultats attendus**  | R1 : Les institutions de microfinance offrent des services financiers adaptés aux petits exploitantsR2 : Les prestataires locaux de services techniques fournissent de services appropriés aux petits exploitantsR3 : Les petits exploitants ont renforcé leurs capacités d’intervention et améliorent la gestion de leurs revenusR4 : Une Feuille de Route autour de l’inclusion financière est élaborée pour supporter l’exploitation familiale R5 : L’expérience du financement des petits exploitants est capitalisée, documentée et diffusée | * 1. Nombre de nouveaux produits financiers adaptés aux petits exploitants : **5 nouveaux produits**
	2. Nombre d’IMF offrant des services financiers adaptés aux petits exploitants : **4 IMFs**
	3. Nombre de prestataires techniques locaux ayant reçu un renforcement de capacités : **10 prestataires locaux**
	4. Nombre de prestataires locaux qui fournissent des services techniques appropriés aux petits exploitants et aux IMF : **8 prestataires locaux**
	5. Nombre de petits exploitants ayant bénéficié de l’accompagnement approprié : **25 000**
	6. Nombre de petits exploitants formés sur l’éducation financière : **25 000**

 * 1. Nombre de diagnostic réalisé sur l’inclusion financière : **1 diagnostic**
	2. Qualité du processus : Consultation et participation du Gouv., et toutes les parties prenantes de l’inclusion financière
	3. Nombre de plan d’actions pour l’inclusion financière agricole réalisé : **1 plan d’actions**
	4. Nombre de rapport d’études d’impact publié : **1 rapport d’étude d’impact**
	5. Nombre de séances de disséminations organisées : **1 atelier régional** + présentation à **3 conférences**
 | *Indicateur 1.1.* Protocole et rapports de lancement de nouveaux produits financiers*Indicateur 1.2.* : Manuels de procédures pour les crédits agropastoraux ; Rapport sur l’état de portefeuille des IMF*Indicateur 2.1.*: Manuels de formation des prestataires techniques locaux ; rapports de formation*Indicateur 2.2.*: Partenariats entre prestataires techniques locaux et IMF*Indicateur 3.1.*: Manuels d’accompagnement technique, Rapport d’accompagnement*Indicateur 3.2.*: Manuels de formation; rapports de formation*Indicateur 4.1.*: Rapport de diagnostic, rapport d’atelier de validation du diagnostic*Indicateur 4.2.*: Document de plan d’actions, rapport d’atelier de validation du plan d’actions*Indicateur 5.1.*: Rapport d’étude d’impact*Indicateur 5.2.*: Rapports d’atelier/de participation à des conférences | Les IMF marquent une adhésion, mobilisent les ressources pour le développement de nouveaux produitsIl existe des prestataires locaux de services techniques/ d’accompagnement agropastoraux |
| **Activités**  | **Activité 1 : Fournir une assistance technique aux IMF pour offrir des services financiers adaptés aux besoins (production, stockage, transformation et commercialisation) de l’exploitation familiale (R1)**A1.1- Concevoir les services financiers adaptés aux petits exploitantsA1.2- Mettre en place (01) Facilité de re/financement adaptés aux besoins des petits exploitants agricoles A1.3- Renforcer les capacités des IMF à promouvoir les SFR adaptés aux petits exploitants | **Ressources humaines :** Chef de Projet, Spécialiste des services non financiers, consultants spécialisés, responsables et agents opérationnels des IMF. **Logistique et matériels :** Voyages internationaux pour consultants spécialisés, transports locaux pour formation de staff, frais de conception et de lancement de produits financiers, matériels de formation, frais de formation**Ressources financières :** Fonds de re/financement | * Manuels des opérations des IMF
* Accords de re/financement avec les IMF
* Rapport de test/lancement de nouveaux produits financiers
* Rapports de mission
* Rapports de formation
* Rapport de projet
* Etc.
 | **Préalables / Facteurs externes**Les IMF sont disposés à mobiliser des ressources (humaines, temporelles et financières) pour lancer de nouveaux produits financiers rurauxLes donateurs/ investisseurs acceptent de financer le développement des services financiers ruraux appropriés  |
| **Activité 2 : Développer une offre locale de prestataires de services techniques appropriés  (R2)**A.2.1- Assurer la disponibilité d’une expertise appropriée pour renforcer les capacités locales sur les services techniques appropriés aux petits exploitantsA.2.2- Renforcer les capacités locales d’offre de services techniques appropriésA.2.3- Etablir des partenariats entre les Pools locaux de prestataires, les IMF, les MPMEs, les OPA, etc. pour une délivrance efficace des services techniques.  | **Ressources humaines :** Chef de Projet, Spécialiste des services non financiers, consultants spécialisés, points focaux Développement de services financiers ruraux au niveau des IMF, Responsables des structures locales d’offre de services techniques. **Logistique et matériels :** Voyages internationaux pour consultants spécialisés, transports locaux pour formation de staff, frais d’évaluation des besoins et d’élaboration du plan d’appui aux prestataires locaux de services techniques, matériels de formation, frais de formation | * Accords de partenariats IMF/Prestataires techniques locaux/ MPMEs/OP
* Manuels de formation
* Rapports de mission
* Rapports de formation
* Rapport de projet
* Etc.
 | **Préalables / Facteurs externes**Les MPMEs et les OP ont la capacité financière et sont prêts à payer pour les services techniques dans un cadre partenarial durableLes prestataires locaux de services sont disposés à un cadre partenarial durable avec les MPMEs/OP Le Gouvernement et ses structures techniques acceptent et facilitent le renforcement des prestataires privés  |
| **Activité 3 : Renforcer les capacités des petits exploitants sur les techniques productives et sur la gestion de revenus (R3)**A.3.1. Fournir la formation aux populations rurales pour améliorer leur productivitéA.3.2. Assurer l’éducation financière des populations rurales pour une meilleure gestion de leurs revenus | **Ressources humaines :** Chef de Projet, Spécialiste des services non financiers, consultants spécialisés, Responsables des structures locales d’offre de services techniques, Responsables de MPMEs, Responsables d’OP. **Logistique et matériels :** Voyages internationaux pour consultants spécialisés, transports locaux pour formation des producteurs, matériels de formation, frais de formation | * Manuels de formation
* Rapports de mission
* Rapports de formation
* Rapport de projet
* Etc.
 | **Préalables / Facteurs externes**Les producteurs, clients des IMF, ne détournent pas les crédits de leur objet initial.  |
| **Activité 4 : Etablir une Feuille de Route autour de l’inclusion financière pour supporter l’exploitation familiale (R4)**A.4.1- Réaliser un diagnostic de l’inclusion financière agricole à l’aide l’outil MAP A.4.2.- Elaborer un plan d’action pour le financement agricole sur la base du dialogue inter-sectorielA.4.3- Appuyer la mobilisation des ressources et partenariats pour l’exécution du plan d’actions | **Ressources humaines :** Chef de Projet, Spécialiste des services non financiers, consultants spécialisés, Services Techniques appropriés du Gouvernement, PTF, etc.**Logistique et matériels :** Voyages internationaux pour consultants spécialisés, transports locaux pour diagnostic, consultations nationales. | * Rapport de mission
* Rapports de diagnostic, document de plan d’actions
* Accords de partenariats public-privés
* Rapport de projet
* Etc.
 | **Préalables / Facteurs externes**La partie nationale adhère, s’approprie et assure le leadership du processus MAPLes bailleurs de fonds et le secteur privé adhèrent et soutiennent le processus MAP    |
| **Activité 5 : Capitaliser, documenter et vulgariser l’expérience de AgriFinance**A.5.1- Évaluer l'impact du Programme sur les activités et les moyens de subsistance des populations ruralesA.5.2- Disséminer les leçons apprises  | **Ressources humaines :** Chef de Projet, Spécialiste des services non financiers, consultants spécialisés, etc.**Logistique et matériels :** Voyages internationaux pour consultants spécialisés, transports locaux pour enquêtes, ateliers/conférences. | * Rapports de participation aux conférences
* Rapports d’étude d’impact
* Boite à outils publiés.
 | **Préalables / Facteurs externes**Des conférences régionales ou internationales sont organisées sur la problématique de la finance agricole   |

# Contexte ou fondement juridique/légal des relations

1. Ce document constitue l’instrument visé à l’article premier du paragraphe 2 de l’Accord- type d’assistance de base conclu le 19 juillet 1976, entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Programme des Nations Unies pour le Développement. Il constitue également l’instrument visé à l’article 1, paragraphe 2, de l’Accord de base signé en août 1981 entre le Gouvernement du Burkina Faso et UNCDF. Aux fins de l’accord de base, le Partenaire de mise en œuvre dans le pays hôte sera le Ministère de l’Economie et des Finances. L’Administration globale de AgriFinance sera régie par les dispositions des Lettres d’Accord entre le Gouvernement et les Parties responsables (UNCDF, ONG, etc.).
2. Les modifications suivantes peuvent être apportées au présent document de projet même si elles ne sont revêtues que de la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que ce dernier ait l’assurance que les autres signataires du document de projet n’ont pas d’objection à formuler à propos des changements envisagés :
* les révisions ou compléments apportés aux annexes du document de programme ;
* les révisions n’ayant pas pour effet d’apporter des modifications majeures aux objectifs immédiats, aux produits ou aux activités du programme, mais qui sont dues à un réaménagement des apports déjà convenus ou à des hausses de coûts entraînées par l’inflation ou toute autre cause indépendante de notre volonté ;
* des révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement des contributions financières au programme et correspondant à l’accroissement, dû à l’inflation des dépenses d’experts ou d’autres frais en fonction de la souplesse financière de l’organisme responsable de l’activité en question.
1. Cependant, les modifications du document de programme dues à la participation au financement du programme par d’autres bailleurs de fonds, feront l’objet d’un avenant entre les parties impliquées.

# Plans de travail et budgets

**Plan de travail pour AgriFinance : Période (couverte par le Plan de Travail) : Juillet 2014-Juin 2015**





Signatures:

|  |  |
| --- | --- |
| *Nom du représentant : Pascal KARORERO**Signature :**Nom de l’organisme : PNUD**Date et Sceau :* | *Nom : Lucien Marie Noël BEMBAMBA**Signature**Nom de l’institution : Ministère de l’Economie et des Finances**Date et Sceau* |

# Annexes

**Annexe 1 : TDR Conseiller Technique National (AgriFinance) – BURKINA FASO**

|  |
| --- |
| 1. **Informations sur le Poste**
 |
| **Titre du Poste**  | Conseiller Technique National (AgriFinance)  |
| **Scope of advertisement** | Jobs.undp.org; Quotidiens burkinabè d’informations  |
| **Category (eligible applicants)** | Externe |
| **Brand**  | UNCDF |
| **Practice Area** | Poverty Reduction |
| **Application Deadline** | A completer  |
| **Type of Contract** | FTA National |
| **Post Type and Level** | NOC |
| **Recruitment Type** | Ouvert  |
| **Supervisor**  | Conseiller Technique Régional (FIPA)  |
| **Source of Funding** | Poste financé sur Projets |
| **Current status :**  | Non tournant |
| **Duty Station :** | Ouagadougou, Burkina Faso, avec fréquentes missions à l’intérieur du pays  |
| **Languages Required :** | Français     |
| **Starting Date :** | A completer |
| **Duration of Initial Contract :** | 1 an |
| **Expected Duration of Assignment :** | 4 ans |
|  |  |
| **II. Contexte Organisationnel** |
| Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et UN Capital Development Fund (UNCDF) en partenariat avec le Gouvernement du Burkina Faso ont convenu de mettre en œuvre le  Programme d’Appui au financement adapté à l’agriculture familiale (AgriFinance-Burkina). AgriFinance-Burkina est focalisé sur le financement des chaines de valeur de l’exploitation familiale (cultures vivrières, petits élevage, transformation des produits alimentaires, chasse, pêche, commercialisation directe, etc.) avec un intérêt particulier pour les filières riz, maraichage et le petit élevage.Le CTN est responsable de la mise en œuvre efficace et de la gestion de **AgriFinance-Burkina**, assure techniquement l’exécution des activités 1 (Fournir une assistance technique aux IMF pour offrir des services financiers adaptés aux besoins (production, stockage, transformation et commercialisation) des exploitations familiales), 4 (Etablir une Feuille de route autour de l’inclusion financière pour supporter l’agriculture familiale) et 5 (Capitaliser, documenter et vulgariser l’expérience du financement des petits exploitants) ; et du suivi des initiatives thématiques de UNCDF au Burkina. Le CTN supervise 1 Expert, spécialiste des services non financiers, 1 Assistant administratif et financier et 1 chauffeur.Le CTN reçoit les orientations techniques du Conseiller Technique Régional de UNCDF en Finance Inclusive. Il ou elle l’informe des opportunités et du développement des relations avec les principaux partenaires. Le CTN reçoit aussi l’appui et l’orientation du Bureau Régional sur la gestion de portefeuille incluant les décaissements, la gestion financière et des performances, les questions organisationnelles, le développement des affaires, les stratégies de mobilisation des ressources et les outils y relatifs. Le CTN agit comme conseiller technique du PNUD dans le domaine de la finance inclusive/agricole et en partenariat avec les différents domaines de pratique du PNUD pour ce qui est des questions de politique et des initiatives de gestion et de partage des connaissances dans le pays. Le CTN travaille en étroite collaboration avec le Bureau du PNUD et veille à ce que les activités de finance inclusive/agricole soient reflétées dans les plans annuels de travail et dans tous les documents de programmation du Plan Cadre d’Assistance des Nations Unies. Elle ou il représente UNCDF et le PNUD pour toutes les questions relatives à la finance inclusive/agricole auprès des institutions gouvernementales, du secteur de la finance inclusive/agricole et du secteur rural, de la banque centrale, des bailleurs de fonds et des autres investisseurs en promouvant les avantages comparatifs et les créneaux stratégiques de UNCDF afin d’en faire un partenaire privilégié dans le domaine de la finance inclusive/agricole et d’accélérer la mobilisation de ressources.Le CTN est place sous la supervision technique du Conseiller Technique Régional de UNCDF en finance inclusive, et administrative quotidienne du Secrétaire Permanent chargé de la Promotion de la Microfinance auprès du Ministre des Finances. L’évaluation de la performance du CTN sera faite conjointement par les deux superviseurs avec UNCDF comme premier superviseur. |
| **III. Fonctions / Principaux Résultats attendus*** **Leadership Technique et Gestion de Programme** : Fournir le leadership technique pour l’exécution de AgriFinance et assure la gestion du personnel du Programme;
* **Coordination des Programmes Globaux Finance Inclusive de UNCDF au Burkina** : Coordonner, appuyer la mise en œuvre et le suivi et assurer la cohérence d’ensemble des activités liées aux Programmes Globaux finance inclusive (Microlead, Youthstart, Microassurance, Cleanstart, Mobile Money, etc.) le cas échéant ;
* **Mobilisation de Ressources et Développement de Partenariats** : En relation avec le PNUD, poursuivre les initiatives de recherche de ressources pour le financement du programme auprès des différents bailleurs et partenaires
* **Gestion des connaissances et Appui à l’Organisation** : Fournir un appui dans l’acquisition et la gestion des connaissances requises pour le développement de la finance agricole, puis dans les efforts de l’Unité Finance Inclusive du Bureau Régional et du management de UNCDF relatifs au développement de l’Organisation.
 |
| De façon spécifique, le CTN aura les fonctions suivantes :1. **Leadership Technique et Gestion de Programme** Fournir le leadership technique pour l’exécution de AgriFinance, assurer la coordination des initiatives thématiques de UNCDF, et assurer la gestion du personnel, à savoir :
* Mettre en œuvre le Programme approuvé pour soutenir l’inclusion financière, notamment en milieu rural et dans le domaine agricole ;
* Assurer la gestion, la supervision et l’évaluation des performances du personnel de AgriFinance, en consultation avec le Bureau Pays du PNUD et le Bureau Régional UNCDF lorsque cela est nécessaire ;
* Appuyer les Prestataires de Services Financiers, les ministères techniques impliqués, la Banque Centrale, les Comités de Pilotage et d’Investissement et les parties prenantes appropriées, pour leur participation effective à AgriFinance ;
* Veiller à la prise en compte de la finance inclusive dans le Plan de Travail Annuel du Bureau Pays du PNUD ainsi que dans le Plan Cadre des Nations Unies pour l’Assistance au Développement (PNUAD-UNDAF) ;
* Réviser le plan de travail du personnel en s’assurant que des indicateurs de performance sont clairement établis ;
* Assurer la gestion financière et opérationnelle de AgriFinance, ainsi que la mise en œuvre des investissements conformément au plan de travail annuel approuvé en s’assurant de l’atteinte des résultats dans les délais;
* Rapporter au Bureau Régional de UNCDF et au Bureau Pays du PNUD les réalisations du programme, le taux de décaissement et toute autre information pertinente afin de contribuer au suivi régulier de la performance et au reporting annuel ; assurer également la préparation des rapports pour les bailleurs de fonds ;
* Fournir un leadership national et un conseil sur les questions de finance agricole/rurale aux différentes parties prenantes de la finance inclusive au niveau pays
* Soutenir les missions de suivi, de supervision ou d’évaluation du Bureau Régional UNCDF.
1. **Coordination des Programmes Globaux Finance Inclusive de UNCDF au Burkina** : Coordonner et appuyer la mise en œuvre des Programmes Globaux finance inclusive (Microlead, Youthstart, Microassurance, Cleanstart, Mobile Money, etc.) le cas échéant, à savoir :
* Identifier les opportunités de partenariats et d’investissements des Programmes Globaux ;
* Participer aux missions exploratoires ;
* Veiller à l’endossement des Programmes Globaux au niveau du Gouvernement, le cas échéant ;
* Contribuer au processus de sélection des partenaires de mise en œuvre ;
* Assurer le suivi de la mise en œuvre des contrats de performance par des missions sur le terrain ;
* Collaborer avec les gestionnaires des programmes globaux à l’établissement des plans de travail annuel.
1. **Mobilisation de Ressources et Développement de Partenariats** **:** Fournir un leadership dans les contacts avec les bailleurs et un appui au PNUD et UNCDF dans la mobilisation des ressources et partenariats, à savoir :
* Initier et engager les discussions avec les bailleurs de fonds sur le terrain, en liaison avec le Bureau Régional de UNCDF et le bureau pays du PNUD pour le développement de partenariats pour la mobilisation des ressources au profit de la finance agricole ;
* Elaborer et soumettre au PNUD et à UNCDF de rapports trimestriels sur les initiatives de mobilisation de ressources ;
* Développer de solides relations de partenariat avec les principaux bailleurs et investisseurs en promouvant les avantages comparatifs et les niches stratégiques du PNUD et de l’UNCDF afin de faire d’eux de partenaires privilégiés dans le domaine de la finance inclusive et d’accélérer les possibilités de mobilisation de ressources ;
* Assurer la mobilisation des partenaires et la partie nationale autour du processus d’établissement d’une Feuille de Route pour l’inclusion financière agricole.
1. **Gestion des connaissances et Appui à l’Organisation :** Fournir un appui dans l’acquisition et la gestion des connaissances requises pour le développement de la finance agricole, à savoir :
* Identifier et documenter les leçons apprises des expériences en matière de finance agricole afin de mieux orienter la gestion du portefeuille et la planification aux niveaux national et régional, d’améliorer l’appui aux politiques et programmes de finance inclusive et de favoriser la collaboration avec les principaux partenaires ;
* Faciliter le développement de produits, outils et processus dans les domaines clés de UNCDF afin de mieux utiliser les avantages comparatifs de UNCDF et du PNUD dans le pays pour servir les clients ciblés;

Faciliter la diffusion des connaissances la finance agricole au niveau régional. |
| **IV. Impact des Résultats** |
| Le travail du CTN en Inclusion Financière agricole a un important impact sur l’efficacité, l’efficience et la croissance des programmes dans ce domaine au plan national et régional, comme reflété dans le Rapport Annuel sur les Résultats (ROAR), sur les aspects de prestation de service et de réalisations financières, de développement des affaires et de la mobilisation des ressources, notamment des ressources non =destinées aux activités de base. Il a un impact direct sur le succès de la Stratégie Nationale de Microfinance et sur l’achèvement des objectifs du BR/UNCDF, et enfin sur l’atteinte des OMD. Les résultats du CTN en finance agricole ont un important impact sur la réputation de UNCDF comme partenaire de choix en Finance agricole et comme centre d’excellence dans le pays et dans la région et dans son succès pour développer des partenariats stratégiques avec les principaux acteurs et la mise en œuvre de programmes conjoints de finance inclusive dans le pays et dans la sous – région. Enfin, le travail du CTN a un effet significatif dans la mobilisation des ressources (non destinées aux activités de base) et dans la capacité de UNCDF à contribuer au succès du développement de secteurs financiers inclusifs dans le pays et dans la région. |
| **V. Compétences** |
| **Au plan de l’Organisation*** Démontre des qualités d’équité et d’intégrité en suivant les valeurs et normes éthiques des Nations Unies ;
* Montre une sensibilité et une capacité d’adaptation aux aspects culturels et de genre ;
* Traite toutes les personnes de manière équitable et sans favoritisme ;
* Démontre un engagement ferme à l’égard de l’Organisation ;
* Promeut la vision, la mission et les objectifs stratégiques de UNCDF et du PNUD.

**Au plan fonctionnel*** Solides connaissances techniques dans le domaine de la Finance Inclusive ;
* Connaissances pratiques avérées en Finance Inclusive dans les PMA, en Afrique et au Burkina en particulier ;
* Familier avec UNCDF, le PNUD et le système des Nations Unies dans le domaine de l’Inclusion Financière; connaissances de UNCDF et du PNUD au plan organisationnel ;
* Connaissances approfondies de la gestion des projets et de la gestion par résultats ;
* Connaissance du cadre de programmation ;
* Connaissances d’Atlas au niveau requis pour le poste.

**Gestionnaire / Comportement*** ***Leadership***
* Accent sur l’impact et les résultats orientés vers le client
* Prend des initiatives et des risques calculés;
* Développe la confiance dans ses relations avec les autres
* Dirige les équipes avec créativité et efficacité et résout les conflits
* Montre une attitude positive
* Prend des décisions
* ***Gestion des relations***
* Développe de solides relations avec les clients
* Développe de solides relations avec les partenaires
* Communique de manière claire et convaincante
* ***Gestion des tâches***
* Fournit des résultats de qualité et à temps
* Analyse avec attention et logique les problèmes et fournit des recommandations pratiques basées sur les faits
* ***Gestion de la complexité***
* Gère les projets de manière efficace
* Soutient le développement dune stratégie claire au sein de l’Unité
* Développe des solutions novatrices.
* ***Développement et Gestion des Connaissance***
* Partage ses connaissances et son expérience avec ses collègues
* Développe de manière active des connaissances dans le domaine de la finance inclusive
* Contribue au développement des connaissances dans ce domaine
* Promeut la gestion des connaissances dans l’Unité.
* ***Connaissances et Développement des connaissances du personnel***
* Fournit un coaching efficace et un feedback approprié
* Développe un environnement d’apprentissage dans l’Unité.
 |
| **VI. Qualifications Requises** |
| Formation : | Bac + 4 minimum en économie, gestion ou domaines connexes |
| Expérience : | Au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine du financement agricole, notamment les chaines de valeur avec des postes de responsabilité. Expérience en conception, gestion, suivi et évaluation des programmes de développement ou de finance agricole. Expérience de travail avec les projets financés par des donateurs. Réussite dans la construction de solides partenariats et la mobilisation des ressources.  |
| Langues : | Français (l’Anglais est un atout). |

**Annexe 2 TDR Spécialiste BDS (AgriFinance) – BURKINA FASO**

|  |
| --- |
| 1. **Informations sur le Poste**
 |
| **Titre du Poste**  | Spécialiste des Services d’appui au développement des affaires  BDS (secteur agriculture familiale) |
| **Scope of advertisement** | Jobs.undp.org; Quotidiens burkinabè d’informations  |
| **Category (eligible applicants)** | Externe |
| **Brand**  | UNCDF |
| **Practice Area** | Poverty Reduction |
| **Application Deadline** | A completer |
| **Type of Contract** | FTA National |
| **Post Type and Level** | NOB |
| **Recruitment Type** | Ouvert  |
| **Supervisor**  | Conseiller Technique National (AgriFinance-Burkina) |
| **Source of Funding** | Poste financé sur Projets |
| **Current status :**  | Non tournant |
| **Duty Station :** | Ouagadougou, Burkina Faso, avec fréquentes missions à l’intérieur du pays  |
| **Languages Required :** | Français     |
| **Starting Date :** | A completer |
| **Duration of Initial Contract :** | 1 an |
| **Expected Duration of Assignment :** | 4 ans |
|  |  |
| **II. Contexte Organisationnel** |
| Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et UN Capital Development Fund (UNCDF) en partenariat avec le Gouvernement du Burkina Faso ont convenu de mettre en œuvre le  Programme d’Appui au financement adapté à l’agriculture familiale (AgriFinance-Burkina). AgriFinance-Burkina est focalisé sur le financement des chaines de valeur de l’exploitation familiale (cultures vivrières, petits élevage, transformation des produits alimentaires, chasse, pêche, commercialisation directe, etc.) avec un intérêt particulier pour les filières riz, maraichage et le petit élevage. Le Spécialiste des Services d’appui au développement des affaires  assure techniquement l’exécution de l’activité 2 (Développer une offre locale de prestataires de services techniques et d’accompagnement) et de l’activité 3 (Renforcer les capacités des populations sur les techniques de production agricole et la gestion de leurs revenus) de AgriFinance. Il agit comme conseiller du CTN sur les questions de Services d’appui au développement des affaires  agricoles et reçoit les orientations techniques de ce dernier. Il est la sous la supervision du Conseiller Technique National, Chef du projet AgriFinance-Burkina.  |
| **III. Fonctions / Principaux Résultats attendus*** **Leadership Technique et Gestion de Programme** : Fournir le leadership technique pour l’exécution des activités 2 et 3 de AgriFinance, telles que décrites plus haut;
* **Appui à la Gestion des Programmes Globaux Finance Inclusive de UNCDF au Burkina** : Appuyer, à la demande, la mise en œuvre et le suivi des activités liées aux Programmes Globaux finance inclusive (Microlead, Youthstart, Microassurance, Cleanstart, Mobile Money, etc.) le cas échéant ;
* **Mobilisation de Ressources et Développement de Partenariats** : Appuyer les efforts ou prendre des initiatives de mobilisation de ressources au niveau national ;
* **Gestion des connaissances et Appui à l’Organisation** : Fournir un appui à UNCDF dans l’acquisition et la gestion des connaissances pour le développement de la finance agricole en général et les BDS agricoles en particulier.
 |
| De façon spécifique, le Spécialiste BDS aura les fonctions suivantes, sous la supervision du CTN :1. **Leadership Technique et Gestion de Programme** Fournir le leadership technique pour l’exécution des activités 2 et 3 de AgriFinance, à savoir :
* Assurer la sélection des Prestataires de services techniques agricoles et de gestion (PST) et l’établissement de partenariats institutionnels nécessaires à la bonne exécution des activités 2 et 3 de AgriFinance;
* Appuyer les Prestataires de Services Techniques, les ministères techniques impliqués, les Comités de Pilotage et d’Investissement et les parties prenantes appropriées, pour leur participation effective à AgriFinance ;
* Veiller à l’intégration correcte des activités 2 et 3 dans les plans de travail annuels de AgriFinance;
* Veiller à la bonne exécution des accords de partenariats et fournir, au besoin, un appui technique aux PST de manière à atteindre les résultats annuels et finaux de AgriFinance;
* Contribuer au suivi régulier de la performance et au reporting annuel ; et contribuer également à la préparation des rapports pour les bailleurs de fonds ;
* Soutenir les missions de suivi, de supervision ou d’évaluation du Bureau Régional UNCDF.
1. **Appui à la Gestion des Programmes Globaux Finance Inclusive de UNCDF au Burkina** : Appuyer la mise en œuvre des Programmes Globaux finance inclusive (Microlead, Youthstart, Microassurance, Cleanstart, Mobile Money, etc.) le cas échéant, à savoir :
* Identifier les opportunités de partenariats et d’investissements des Programmes Globaux ;
* Participer aux missions exploratoires ;
* Contribuer à la sélection des partenaires de mise en œuvre ;
* Assurer le suivi de la mise en œuvre des contrats de performance par des missions sur le terrain ;
* Collaborer avec les gestionnaires des programmes globaux à l’établissement des plans de travail annuel.
1. **Mobilisation de Ressources et Développement de Partenariats** **:** Appuyer les efforts ou prendre des initiatives de mobilisation de ressources au niveau national, à savoir :
* Etablir des contacts puis prospecter les opportunités avec les bailleurs de fonds sur le terrain, en liaison avec le CTN, pour le développement de partenariats pour la mobilisation des ressources au profit de la finance agricole ;
* Elaborer et soumettre au CTN de rapports trimestriels sur les initiatives de mobilisation de ressources.
1. **Gestion des connaissances et Appui à l’Organisation :** Fournir un appui à UNCDF dans l’acquisition et la gestion des connaissances requises pour le développement de la finance agricole en général et les BDS agricoles en particulier, à savoir :
* Identifier et documenter les leçons apprises en matière de BDS agricole afin de mieux orienter la gestion du portefeuille et la planification aux niveaux national et régional, d’améliorer l’appui aux politiques et programmes de finance agricole et de favoriser la collaboration avec les principaux partenaires ;
* Faciliter la diffusion des connaissances sur la finance agricole au niveau régional ;
* Appuyer les efforts de UNCDF relatifs au développement de l’organisation et de ses initiatives.
 |
| **IV. Impact des Résultats** |
| Le Travail du Spécialiste BDS agricole a un important impact sur l’efficacité, l’efficience et la croissance des programmes dans le domaine de la finance agricole au plan national et régional, comme reflété dans le Rapport Annuel sur les Résultats (ROAR), sur les aspects de prestation de service et de réalisations financières, de développement des affaires et de la mobilisation des ressources, notamment des ressources non – destinées aux activités de base. Il a un impact direct sur le succès de la Stratégie Nationale de Microfinance et sur l’achèvement des objectifs du Bureau Régional Afrique de l’Ouest de UNCDF, et enfin sur l’atteinte des OMD. Les résultats du Spécialiste BDS agricole ont un important impact sur la réputation de UNCDF comme partenaire de choix en Finance agricole et comme centre d’excellence dans le pays et dans la région et dans son succès pour développer des partenariats stratégiques avec les principaux acteurs et la mise en œuvre de programmes conjoints de finance inclusive dans le pays et dans la région. Enfin, le travail du Spécialiste BDS a un effet significatif dans la mobilisation des ressources (non – destinées aux activités de base) et dans la capacité de UNCDF à contribuer au succès du développement de secteurs financiers inclusifs dans le pays et dans la région. |
| **V. Compétences** |
| **Au plan de l’Organisation*** Démontre des qualités d’équité et d’intégrité en suivant les valeurs et normes éthiques des Nations Unies ;
* Montre une sensibilité et une capacité d’adaptation aux aspects culturels et de genre ;
* Traite toutes les personnes de manière équitable et sans favoritisme ;
* Démontre un engagement ferme à l’égard de l’Organisation ;
* Promeut la vision, la mission et les objectifs stratégiques de UNCDF et du PNUD.

**Au plan fonctionnel*** Solides connaissances techniques dans le domaine des BDS et chaine de valeur agricoles ;
* Connaissances pratiques avérées en BDS en Afrique et au Burkina en particulier ;
* Connaissances approfondies de la gestion des projets et de la gestion par résultats ;
* Connaissance du cadre de programmation ;
* Connaissances d’Atlas au niveau requis pour le poste.

**Gestionnaire / Comportement*** ***Leadership***
* Accent sur l’impact et les résultats orientés vers le client
* Prend des initiatives et des risques calculés;
* Développe la confiance dans ses relations avec les autres
* Dirige les équipes avec créativité et efficacité et résout les conflits
* Montre une attitude positive
* Prend des décisions
* ***Gestion des relations***
* Développe de solides relations avec les clients
* Développe de solides relations avec les partenaires
* Communique de manière claire et convaincante
* ***Gestion des tâches***
* Fournit des résultats de qualité et à temps
* Analyse avec attention et logique les problèmes et fournit des recommandations pratiques basées sur les faits
* ***Gestion de la complexité***
* Gère les projets de manière efficace
* Soutient le développement d’une stratégie claire au sein de l’Unité
* Développe des solutions novatrices.
* ***Développement et Gestion des Connaissance***
* Partage ses connaissances et son expérience avec ses collègues
* Développe de manière active des connaissances dans le domaine de la finance inclusive
* Contribue au développement des connaissances dans ce domaine
* Promeut la gestion des connaissances dans l’Unité.
* ***Connaissances et Développement des connaissances du personnel***
* Fournit un coaching efficace et un feedback approprié
* Développe un environnement d’apprentissage dans l’Unité.
 |
| **VI. Qualifications Requises** |
| Formation : | Bac + 4 minimum en économie, gestion ou domaines connexes  |
| Expérience : | Au moins cinq (05) années d'expérience dans des programmes d’appui techniques et de conseils se concentrant sur l’agriculture, notamment les chaines de valeur avec des postes de responsabilité ; Expériences pertinentes en développement et mise en œuvre de services non financiers, notamment pour l’agriculture ; Expérience de travail avec les projets financés par des donateurs ; Contacts dans le réseautage et la construction de solides partenariats.  |
| Langues : | Français (l’Anglais est un atout). |

**Annexe 3**

**LETTRE D’ACCORD TYPE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET UN ORGANISME DES NATIONS UNIES POUR L’APPUI À UNE RéALISATION NATIONALE**

**COMMENT UTILISER LE Présent ACCORD**

1. Le présent Accord doit être appliqué lorsqu’un organisme des Nations Unies mène des activités dans le contexte d’une réalisation nationale. (Il peut être adapté au cas où l’organisme des Nations Unies intervient dans le contexte d’une réalisation par une ONG.)
2. Le partenaire de réalisation établit le présent Accord en consultation avec l’organisme des Nations Unies concerné (ils en sont les signataires). Bien s’il s’agisse d’un accord bilatéral entre le partenaire de réalisation et l’organisme des Nations Unies concerné, le bureau de pays du PNUD peut, si besoin, contribuer à l’élaboration de l’accord en assurant la liaison avec l’organisme des Nations Unies.
3. Après la signature de l’Accord par le PNUD, ce dernier en conserve un exemplaire original et remet l’autre à [l’organisme des Nations Unies].

**TERMINOLOGIE**

1. Le présent Accord emploie la terminologie harmonisée conforme à la version révisée des [Règlement financier et règles de gestion financière du PNUD (Financial regulations and rules (FRR)](http://www.undp.org/execbrd/word/dp05-3.doc)) qui introduisent des termes nouveaux ou redéfinis comme suit :

a.         Le terme « exécution » se rapporte à l’appropriation et à la responsabilité générales des résultats des programmes du PNUD au niveau du pays, qui sont exercées par le gouvernement, via l’organe gouvernemental de coordination, qui approuve et signe le plan d’action pour la mise en œuvre des programmes de pays (CPAP) avec le PNUD. Toutes les activités relevant du CPAP sont donc exécutées à l’échelon national.

b.         Le terme « réalisation » se rapporte à la gestion et la production d’activités de programme visant à obtenir des résultats spécifiques, et plus particulièrement la mobilisation des contributions du PNUD et leur utilisation pour la production de résultats qui contribueront aux réalisations sur le plan du développement, tels que définis dans les plans de travail annuels (AWP).

Ces deux termes sont explicités dans la rubrique [Cadre légal](http://content.undp.org/go/userguide/results/ppm-overview/legal/?lang=en#top) de la section [Programme and Project Management Section des POPP](http://content.undp.org/go/userguide/results/?lang=en) (Règles et procédures des programmes et opérations).

1. Il importe de noter qu’au niveau de la gestion des projets, les termes « exécution » en dehors des modalités opérationnelles harmonisées (c’est-à-dire pour les projets mondiaux et régionaux) et « réalisation » dans le cadre des modalités opérationnelles harmonisées, ont la même signification, à savoir la gestion et la fourniture d’activités de projet visant à produire des résultats spécifiques, avec une utilisation efficiente des ressources. Le présent Accord emploie donc le terme « réalisation » conformément aux « modalités opérationnelles harmonisées » afin de couvrir également le terme « exécution » au niveau des projets sortant des modalités opérationnelles harmonisées.  Plus précisément, toutes les références à une « Entité d’exécution » ont été remplacées par « Partenaire de réalisation »
2. Lorsque la présente lettre d’accord est utilisée hors des modalités opérationnelles harmonisées ou des pays CPAP, il convient de procéder aux changements suivants :

a.         Exécution au lieu de réalisation

b.         Entité d’exécution au lieu de Partenaire de réalisation

Madame/Monsieur [*lettre adressée au chef de l’organisme des Nations Unies*],

* 1. J’ai l’honneur de me référer aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants de [*insérer le nom de l’institution gouvernementale responsable de la réalisation du projet*] (ci-après dénommée « partenaire de réalisation ») et les représentants de [*nom de l’organisme des Nations Unies*] (ci-après dénommé l’« organisme des Nations Unies ») en ce qui concerne la participation de [*nom de l’organisme des Nations Unies*] à la mise en œuvre de l’assistance que le PNUD doit apporter au projet [*numéro et titre du projet*], qui sera géré par le gouvernement, représenté à cette fin par le partenaire de réalisation [*nom de l’autorité gouvernementale désignée à cet effet*].
	2. Le partenaire de réalisation reconnaît que [*insérer le nom de l’organisme des Nations Unies*] jouit des privilèges et immunités prévus par la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, dont le gouvernement de [*nom du pays bénéficiaire*] est devenu signataire le [*insérer la date de signature de la Convention ; cette information peut être obtenue auprès du BOM/Groupe de l’appui aux opérations*].
	3. Conformément au descriptif de l’appui au programme ou du projet et aux conditions énoncées ci-après, nous confirmons que nous acceptons les services que doit apporter l’organisme des Nations Unies aux fins de la réalisation du programme ou du projet. Des consultations étroites auront lieu entre l’organisme des Nations Unies et le partenaire de réalisation sur tous les aspects des services qui seront rendus, comme indiqué dans l’appendice 1 à la lettre d’accord intitulé « Description des services ».
	4. L’organisme des Nations Unies procure les services et facilités décrits dans l’appendice 1 : Description des services.
	5. Le partenaire de réalisation endosse la responsabilité générale de la mise en œuvre de l’assistance apportée par le PNUD au projet et désigne un coordonnateur du programme/projet [*Directeur* *national ou autre titre du responsable*].
	6. Le personnel que l’organisme des Nations Unies affectera au projet, et qui est sous contrat avec ce dernier, travaillera sous la supervision du coordonnateur du projet. Les modalités de supervision sont définies par consultation entre les parties et consignées dans les termes de référence du personnel. Le personnel est responsable devant l’organisme des Nations Unies de l’accomplissement des fonctions qui lui ont été assignées.
	7. En cas de désaccord entre le coordonnateur du projet et les membres du personnel de l’organisme des Nations Unies, le coordonnateur du projet portera le différend à l’attention de l’organisme des Nations Unies, en vue de parvenir à une solution satisfaisante. Dans l’intervalle, les décisions du coordonnateur du projet prévaudront.
	8. Dès la signature de la présente lettre d’accord et conformément au budget présenté dans le descriptif de l’appui au projet et dans le plan de travail, le partenaire de réalisation convient que le siège du PNUD avancera des fonds à l’organisme des Nations Unies conformément à l’échéancier des paiements établi à l’appendice 2 : Échéancier des services, facilités et paiements.
	9. L’organisme des Nations Unies soumettra chaque trimestre (au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre) un état cumulé des dépenses au partenaire de réalisation, par l’intermédiaire du représentant résident du PNUD, dans un délai de 30 jours après les dates susmentionnées. Cet état sera présenté selon le rapport type sur les dépenses de l’organisme des Nations Unies, sauf décision contraire des parties [*dans ce cas, le modèle sera joint en annexe au présent Accord*]. Le partenaire de réalisation incorpore l’état des dépenses communiqué par l’organisme des Nations Unies dans le rapport financier.
	10. L’organisme des Nations Unies recalcule les coûts et réaménage l’échéancier des services et facilités présenté à l’appendice 2, autant que de besoin, lorsqu’il transmet l’état des dépenses au partenaire de réalisation. L’organisme des Nations Unies peut dépasser son budget annuel de 4 %, ou de 20 000 dollars si ce chiffre est plus élevé, pour couvrir les écarts entre les coûts effectifs et les prévisions de dépenses. Le partenaire de réalisation doit modifier ses données financières et confirmer la révision soumise par l’organisme des Nations Unies.
	11. L’organisme des Nations Unies doit soumettre les rapports relatifs au projet que le coordonnateur peut raisonnablement demander dans l’exercice de ses fonctions.
	12. L’organisme des Nations Unies doit présenter au partenaire de réalisation un rapport annuel sur le matériel durable acheté par lui en vue de la mise en œuvre du projet. Le rapport doit être soumis au plus tard 30 jours après le 31 décembre, et le partenaire de réalisation doit l’intégrer à l’inventaire général du projet.
	13. L’organisme des Nations Unies doit présenter des termes de référence et des candidats aux postes prévus à la section 1 de l’appendice 2 et obtenir l’agrément du partenaire de réalisation pour le personnel devant être affecté au projet.
	14. Toute modification au descriptif de l’appui au projet qui affecterait les activités entreprises par l’organisme des Nations Unies conformément à l’appendice 1 ne pourra être recommandée qu’après consultation avec le partenaire de réalisation. Les présentes dispositions ne peuvent être modifiées que par consentement mutuel, en vertu d’amendements apportés à la présente lettre d’accord.
	15. Les dispositions du présent Accord resteront en vigueur jusqu’à la fin du projet ou des activités devant être entreprises par l’organisme des Nations Unies conformément à l’appendice 2, ou jusqu’à leur dénonciation par l’une ou l’autre partie. L’échéancier des paiements figurant à l’appendice 2 restera en vigueur tant que l’organisme des Nations Unies accomplit ses fonctions, sauf avis contraire du partenaire de réalisation transmis par écrit au PNUD.
	16. Les dispositions pertinentes du descriptif de l’appui au programme ou du projet et de ses révisions, ainsi que les dispositions pertinentes du Règlement financier et des règles de gestion financière de l’organisme des Nations Unies, s’appliquent à toute question qui ne serait pas spécifiquement couverte par le présent Accord.
	17. Toute correspondance concernant l’application du présent Accord autre que les lettres d’accord signées ou amendements audit Accord doit être adressée à [*nom et adresse du représentant de l’organisme d’exécution].*
	18. Le partenaire de réalisation et l’organisme des Nations Unies doivent tenir le représentant résident du PNUD pleinement informé de toutes les mesures qu’ils prennent pour donner effet au présent Accord.
	19. Sauf indication contraire précisée dans le paragraphe 6 ci-dessus, tout différend entre le partenaire de réalisation et l’organisme des Nations Unies découlant de la présente lettre ou ayant trait à celle-ci qui ne pourrait être réglé par la négociation ou par tout autre mode de règlement sera soumis, à la demande de l’une ou l’autre partie, à un tribunal d’arbitrage composé de trois membres. Chaque partie désignera un arbitre et les deux arbitres ainsi désignés nommeront un tiers arbitre qui présidera le tribunal. Si, quinze jours après la désignation des deux premiers arbitres, le tiers arbitre n’est pas nommé, l’une ou l’autre partie pourra demander au Président de la Cour internationale de Justice de nommer le tiers arbitre. Le tribunal établira son règlement intérieur, deux arbitres constituant le quorum à toutes fins, et les décisions seront prises sur accord de deux arbitres. Les dépenses afférentes au tribunal, évaluées par ce dernier seront à la charge des deux parties. La sentence arbitrale sera motivée et sans appel et aura force exécutoire pour les deux parties.
	20. Le partenaire de réalisation assumera la pleine responsabilité concernant les réclamations et différends résultant des opérations couvertes par le présent Accord qui viseraient le PNUD ou l’organisme des Nations Unies, leurs responsables ou toute personne apportant des services pour leur compte, et les mettra hors de cause en ce qui concerne ces réclamations ou différends. La présente disposition ne s’applique pas lorsque les parties conviennent que la réclamation ou le différend résulte d’une négligence grave ou d’une faute intentionnelle des personnes susmentionnées.

 Si les dispositions qui précèdent rencontrent votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer et retourner deux exemplaires de la présente lettre à notre bureau. Votre acceptation constituera la base de la participation de votre organisation à la réalisation du projet.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma haute considération.

Pour le partenaire de réalisation de [pays]

*[nom et titre]*

*[date]*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signé au nom de [l’organisme des Nations Unies]

*[nom et titre]*

*[date]*

**Appendice 1**

DESCRIPTION DES SERVICES

Numéro du projet : Titre du projet :

Travaux à effectuer par l’organisme des Nations Unies :

|  |
| --- |
| Récapituler les résultats que devra obtenir l’organisme des Nations Unies, et en particulier les produits. Expliquer en outre les activités qu’il devra réaliser. |

Description des services :

Décrire de manière détaillée les apports au projet par élément. Il peut s’agir notamment de la recherche de candidats aux postes du projet sur la base des termes de référence émanant du partenaire de réalisation, ou du recrutement de candidats déjà identifiés.

Annexes :

Joindre, le cas échéant, les définitions d’emploi pour les consultants, les termes de référence pour les contrats, les spécifications techniques du matériel, les formulaires de candidature à la formation, etc.

**Appendice 2**

ÉCHEANCIER DES SERVICES, FACILITÉS ET PAIEMENTS

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Dépenses prévues par année | Échéancier des paiements |
| Section  | Rubrique du budget | Mois de travail | Coût total | Année 1 | Année ...n | Année 1 | Année  ...n |
| Section 1 : Personnel |  |  |  |  |  |  |  |
| Section 2 : Sous-traitance |  |  |  |  |  |  |  |
| Section 3 : Formation |  |  |  |  |  |  |  |
| Section 4 : Équipement |  |  |  |  |  |  |  |
| Section 5 : Services divers |  |  |  |  |  |  |  |
| Section 6 :Micro-subventions en capital |  |  |  |  |  |  |  |
| Total |  |  |  |  |  |  |  |

Note :

1. Les dépenses de personnel peuvent comprendre les traitements, les indemnités et les autres prestations, y compris le remboursement de l’impôt sur le revenu et les frais de voyage au moment du recrutement, les frais de voyage dans le pays ou la région du programme et les frais de rapatriement.
2. L’institution désignée devra apporter des services divers tels que les services de secrétariat, les services postaux et télégraphiques et le transport dont a besoin le personnel de l’organisme des Nations Unies pour accomplir ses fonctions.
3. Des modifications peuvent être apportées à chaque section après consultation entre l’institution désignée et l’organisme des Nations Unies s’il y va de l’intérêt du programme ou du projet et si ces modifications sont conformes aux dispositions du descriptif de l’appui au programme ou du projet.

**Annexe 4**



1. Avec une priorité pour les acteurs de la filière riz, du maraichage et du petit élevage. Ces filières sont portées par des petits producteurs en majorité les femmes et les jeunes. En se focalisant sur elles, AgriFinance espère atteindre 10000 femmes et 5000 jeunes. [↑](#footnote-ref-1)
2. Ces régions présentent des incidences de pauvreté relativement élevées (plus de 60% pour le Nord et l’Est, et autour de 50% pour la Boucle du Monhoun). [↑](#footnote-ref-2)
3. Le choix de ces filières découle de ce que sont des filières combinant des aspects vivriers, de sécurité alimentaire et genre, portées par des petits producteurs et présentant de fortes potentialités de partenariats entre les interventions des bailleurs de fonds. [↑](#footnote-ref-3)
4. Soit à peu près la moitié de clients supplémentaires générés par le PRESEM, en raison de la spécificité de AgriFinance qui n’est pas un projet de microfinance de portée large comme le PRESEM, mais très focus. [↑](#footnote-ref-4)
5. Il existerait plus d’une centaine de prestataires locaux de services techniques dans le pays [↑](#footnote-ref-5)
6. Négociation finale en cours pour signature d’un Cost-Sharing Agreement [↑](#footnote-ref-6)
7. L’agriculture familiale se caractérise par un lien privilégié entre l’activité économique et la structure familiale. [↑](#footnote-ref-7)
8. Les agriculteurs cherchent à valoriser au mieux leur production en la stockant jusqu’au moment de l’année où les prix atteignent des niveaux plus élevés. Ces pratiques de stockage dépendent cependant de la trésorerie disponible et des besoins monétaires au moment de la récolte. [↑](#footnote-ref-8)
9. Les banques (notamment la BOA) ont affirmé leur intérêt pour un partenariat avec UNCDF pour le renforcement des capacités des clients ruraux et le développement du warrantage. [↑](#footnote-ref-9)
10. Le FODEL a marqué son intérêt à un partenariat avec UNCDF pour le financement de l’agriculture, en mobilisant ses compétences et son ancrage dans le milieu de l’élevage. [↑](#footnote-ref-10)
11. Pour ces deux axes d’innovations agricoles, le RCPB a besoin de partenaires et d’appui. Il avait eu recours au PRESEM 1 pour consolider son développement dans des régions où il n’était pas encore présent. Le RCPB est très ouvert à un partenariat avec UNCDF à la fois pour consolider les acquis, développer le warrantage, développer de nouveaux produits, notamment adaptés aux femmes rurales (crédit avec éducation, activités agricoles, élevage moderne, renforcer position des femmes dans les filières) [↑](#footnote-ref-11)
12. Leur connaissance du secteur agricole étant faible, ces IMF avancent très prudemment en sécurisant les crédits par des partenariats techniques. Ces réseaux urbains sont ouverts à un partenariat avec UNCDF pour renforcer leur capacité d’innovation par un appui à la diversification de produits, un renforcement des capacités en finance rurale, et par des ressources adaptées à l’agriculture. [↑](#footnote-ref-12)
13. Ils souhaitent développer le warrantage, les crédits intrants, les crédits équipement, mais sont fortement limités par le manque de ressources et se disent très ouverts à un partenariat avec UNCDF pour un appui en terme de ressources financières adaptées à l’agriculture, d’expérimentation d’innovation en matière de sécurisation du crédit et d’assurance. [↑](#footnote-ref-13)
14. Source : MixMarket [↑](#footnote-ref-14)
15. Source : Observatoire National pour l’Emploi et la Formation Professionnelle : http://lefaso.net/spip.php?article50014 [↑](#footnote-ref-15)
16. Rapport d’évaluation finale du PRESEM, UNCDF, Décembre 2011 [↑](#footnote-ref-16)
17. Ces régions présentent des incidences de pauvreté relativement élevées (plus de 60% pour le Nord et l’Est, et autour de 50% pour la Boucle du Monhoun). [↑](#footnote-ref-17)
18. Le choix de ces filières découlent de ce que sont des filières combinant des aspects vivriers, de sécurité alimentaire et genre, portées par des petits producteurs et présentant de fortes potentialités de partenariats entre les interventions des bailleurs de fonds [↑](#footnote-ref-18)
19. Les informations sur la filière riz ont été extraites de deux Documents i) Situation de référence des principales filières agricoles au

Burkina Faso (Avril 2013) et ii) Analyse de la compétitive de la filière riz local au Burkina Faso (octobre 2009) [↑](#footnote-ref-19)
20. La majorité des exploitations sont en culture attelée, mais le mode manuel concernerait un tiers environ des exploitants dont la superficie demeure inférieure en moyenne à 0,25 ha. Les superficies exploitées varient entre 0,022 et 2,82 ha avec une moyenne de 0,4 ha. [↑](#footnote-ref-20)
21. Le riz local représente 2% environ à l’approvisionnement en céréales très faible par rapport à la forte demande (7%). [↑](#footnote-ref-21)
22. Les informations sur la filière maraichère ont été extraites de deux Documents i) Situation de référence des principales filières agricoles au Burkina Faso (Avril 2013) et ii) Analyse de la filière maraichage au Burkina Faso (Novembre 2007). [↑](#footnote-ref-22)
23. Les informations sur la filière élevage ont été extraites de l’étude sur "Contribution de l’élevage à l’économie et à la lutte contre la pauvreté, les déterminants de son développement", au Burkina (Novembre 2011) [↑](#footnote-ref-23)
24. Soit à peu près la moitié de clients supplémentaires générés par le PRESEM, en raison de la spécificité de AgriFinance qui n’est pas un projet de microfinance de portée large comme le PRESEM, mais très focus. [↑](#footnote-ref-24)
25. Il existerait plus d’une centaine de prestataires locaux de services techniques dans le pays [↑](#footnote-ref-25)
26. En capitalisant les résultats de « l’étude sur les opportunités de financement de l’Agriculture au Burkina Faso » réalisée par UNCDF, et ceux des études sur les filières ; [↑](#footnote-ref-26)
27. Une priorité sera accordée aux IMF ayant déjà de l’expérience dans le développement de produits financiers agricoles. [↑](#footnote-ref-27)
28. Les innovations financières envisagées concernent les produits suivants (non limitatifs) mais certains choix seront faits durant la phase initiale du projet pour éviter la dispersion : Warrantage; Microleasing; Crédits spéciaux à M&LT ; Approche filière/chaine de valeur; Gestion des risques (assurance agricole/indicielle; microassurance; fonds de garanties, etc.) ; Téléphonie mobile (Gestion de l’information: marché/prix, risques épizootiques, techniques de productions, organisation des acteurs, pouvoir de négociation collective, etc.); Alliances IF, OPA, Télécom, Assurances, etc. ; Contractualisation tripartite producteurs-acheteurs-institutions financières ; Encadrement/ accompagnement technique des petits producteurs ; Éducation financière systématique des exploitants familiaux ou individuels, etc. [↑](#footnote-ref-28)
29. Cette facilité sera constituée de ressources banques commerciales et investisseurs privés, puis complétées par celles des IMF avec un levier d’au moins 5 [↑](#footnote-ref-29)
30. Sans être limitatif, le diagnostic portera sur i) l’analyse de la demande avec l’outil FinScope (région et typologie d’agriculteurs, besoins et contraintes de financement des éleveurs, besoins et contraintes de financement des organisations agricoles, besoins et contraintes de financement des jeunes agriculteurs, etc.), ii) l’analyse de l’offre et des infrastructures (expérimentations de financement des filières et chaines de valeur, expérimentations de warrantage, expérimentations d’assurance agricole, etc.), iii) l’analyse des politiques et règlementation (dispositifs de financement agricole ouverts dans le cadre des politiques agricoles nationales et sous régionales, législation foncier, foncier rural, etc.) [↑](#footnote-ref-30)
31. SCADD 2011-2015, Page 42, Section II 3.1.1.3 [↑](#footnote-ref-31)
32. SNMF 2012-2016, Page 25-26, Section 1.3.5.3 [↑](#footnote-ref-32)
33. Données au 30 juin 2013 [↑](#footnote-ref-33)
34. Tranche d’âge comprise entre 15 et 25 ans. [↑](#footnote-ref-34)
35. Au delà de l’articulation opérationnelle, les partenariats peuvent aboutir à la participation des bailleurs aux Comités de Pilotage ou d’Investissement de AgriFinance et ceci, dans la limite des réglementations applicables à la gestion des Projets/Programmes au Burkina. [↑](#footnote-ref-35)
36. La Coopération Suisse au Burkina a marqué son accord de principe. [↑](#footnote-ref-36)
37. La Coopération Luxembourgeoise au Burkina a montré un intérêt au partenariat. [↑](#footnote-ref-37)
38. La Coopération Autrichienne au Burkina a montré un intérêt au partenariat. [↑](#footnote-ref-38)
39. Cf. Arrêté 2013-0232/MEF/CAB complet en annexe. [↑](#footnote-ref-39)
40. Les ministères chargés de l’agriculture, de l’élevage et de l’eau ainsi que la Chambre Nationale d’Agriculture devront être membres du Comité de Pilotage [↑](#footnote-ref-40)
41. Cf. Arrêté 2013/0253/MEF/CAB complet en annexe [↑](#footnote-ref-41)
42. Cf. Décret N°2007-775/PRES/PM/ MEF en annexe. [↑](#footnote-ref-42)
43. La déclinaison des cibles annuelle sera précisée au début de la mise en œuvre du Projet après une étude de référence à conduire par l’équipe d’exécution [↑](#footnote-ref-43)
44. Soit à peu près la moitié de clients supplémentaires générés par le PRESEM, en raison de la spécificité de AgriFinance qui n’est pas un projet de microfinance de portée large comme le PRESEM, mais très focus. [↑](#footnote-ref-44)